

PREUILLY

N° 30



Informations municipales
2010

Sommaire

INFORMATIONS GENERALES	- 2 -
LE MOT DU MAIRE	- 3 -
LES NOUVEAUX HABITANTS 2010	- 4 -
ETAT CIVIL 2010	- 5 -
ETAT CIVIL 1910	- 6 -
ET A PREUILLY EN 2010	- 7 -
LES ACTIVITES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 1910	- 12 -
EVENEMENTS 2010 ET PROJETS 2011	- 13 -
LE COLOMBARIUM	- 14 -
LE RECENSEMENT ET LA JOURNEE D'APPEL DE PREPARATION A LA DEFENSE	- 15 -
RECENSEMENT DE LA POPULATION	- 16 -
PRESENCE VERTE 18	- 17 -
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL	- 18 -
COMMUNAUTE DE COMMUNES	- 19 -
S I A E P	- 21 -
ACCUEIL PERI-SCOLAIRE DE PREUILLY	- 22 -
A C G D E L	- 22 -
LE CAMPING	- 24 -
GITE D'ETAPE	- 25 -
ECOLE	- 26 -
L'AMICALE DES PARENTS D'ELEVES	- 30 -
LA FORME PREUILLOISE	- 31 -
LE CLUB CARPISTE	- 31 -
LE CLUB DE JUDO DE PREUILLY	- 34 -
LE COMITE DES FETES	- 35 -
BULLETIN DE LA GRANDE ARMEE	- 36 -
TENNIS CLUB MUNICIPAL DE PREUILLY	- 38 -
VIE PAROISSIALE	- 40 -
IL ETAIT UNE FOIS PREUILLY	- 41 -
HISTOIRE D'UN CANTON	- 41 -
ENTREPRISES PREUILLOISES	- 65 -

- INFORMATIONS GENERALES -

MAIRIE 4, Place de l'église – 18120 PREUILLY

☎ 02 48 51 30 08

📠 02 48 51 06 28

💻 : mairie.preuilly@wanadoo.fr

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Permanence du Maire : Samedi de 11h à 12 h

Secrétariat : Sylvie DION secrétaire,

Brigitte VILPELLET adjoint administratif

Isabelle HOCHEDÉL BLANCHANDIN adjoint administratif

AGENCE POSTALE : Place de la république

Mme Annick DAUBERT

☎ 02 48 51 31 00

Horaires :

Du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45

Samedi de 9 h à 11 h 30

CAMPING :

☎ 02 48 57 12 04

Les Epicéas – Pierre Sicard (ouvert de juin à septembre)

POMPIERS : ☎ 18

POLICE : ☎ 17

SAMU ☎ 15

CENTRE ANTI-POISON :

☎ 02 47 66 15 15 ou 02 47 66 85 11

Allo service public :

☎ 39 39

💻 : www.service-public.fr

ECOLES : Place de la République

☎ 02 48 23 20 71

Institutrices :

Mme Maryse DOUVENEAU (directrice)

Mlle Christelle PASCAL

Mlle Stéphanie MOTTRE

PRESBYTERE de Mehun :

☎ 02 48 57 34 99

ASSISTANTE SOCIALE :

☎ 02 48 55 01 58

Mme MONTAGNE à St Florent S/Cher

Le mot du Maire

Chers Concitoyens et amis de PREUILLY

C'est avec un grand plaisir que je prends la plume une nouvelle fois pour cette fin d'année 2010 par l'intermédiaire de ce nouveau bulletin. Je vous offre tous mes vœux de bonheur et de réussite pour tout ce que vous entreprendrez au cour de cette nouvelle année 2011, sans oublier mes vœux de bonne santé et de bon rétablissement à ceux qui sont malades.

Suite à la démission de Mr Sébastien Fernandes pour raison personnelle le conseil a élu Mme Blanche-Marie Beghin-Petit au poste de premier adjoint et conforté Mrs Philippe Girard, Richard Febrissy dans leur poste de deuxième et troisième adjoint, félicitation et merci de leur confiance.

Comme je l'écrivais l'an passé nous avons demandé pas mal de devis pour améliorer notre cadre de vie et entretenir notre patrimoine. Plusieurs réalisations ont été faites. Nous avons bien l'intention de continuer d'autres opérations dans le village, les besoins ne manquent pas et les idées non plus ! Nous verrons cela au moment de la mise en place des budgets. Dans l'immédiat le budget 2011 ne devrait pas être pas trop difficile à élaborer du fait des compensations de l'état, pour la suite il faut rester relativement optimisme, le catastrophisme n'est jamais constructif. Nous avons modifié le fleurissement de certains endroits du village, place de l'Eglise, le pont du Cher. Nous avons des idées pour l'an prochain tout cela dépendra de notre budget. Nous nous laissons dire que Preuilly, est un joli petit village ! Mais le cœur du bourg est le moins attrayant, nous suivons quelque piste pour essayer d'y remédier. Il est encore trop tôt pour en parler.

L'équipe de nos employés communaux a fait merveille pour la réussite du fleurissement de la commune, bravo et merci à eux. L'an prochain les surfaces risquent d'augmenter un peu, mais nous faisons confiance à leur capacité d'adaptation et à leurs compétences.

Bravo et merci à toute l'équipe administrative pour son efficacité à la mairie, la poste et au camping. N'oublions pas tous les bénévoles qui se dévouent tout au long de l'année pour animer la vie de notre village : amicale des parents d'élèves, responsables des clubs sportif, tennis, judo qui ont pris possession du nouveau bâtiment sportif mit à leur disposition par la communauté de commune, aux membres du comité des fêtes (Saint Vincent, 14 juillet, marché de noël) Bénévoles du camping, bravo et merci à tous !

Bravo et merci à tous, nous espérons que vous allez rester toujours aussi efficace, la mairie sera toujours à vos cotés.

En cette fin d'année ayons une pensée pour tous ceux qui sont dans la peine et souffrent dans le monde, en commençant pas nos amis Preuillois et principalement ceux qui nous ont quittés, leur famille.

Votre Maire, l'équipe municipale et tous les employés municipaux, vous souhaitent une bonne et heureuse année 2011.

Nous nous retrouverons tous le samedi 8 janvier 2011 Salle Jules Bocquet pour échanger nos vœux et partager le verre de l'amitié.

Votre maire Jean Paul Hochedel

LES NOUVEAUX HABITANTS 2010

Mlle Sindy Shilloux et Mr Frederic Bonte habitent au 5 le Carroir ils arrivent du Noyer Ils cherchaient à se rapprocher de Bourges ou ils travaillent c'est l'occasion qui les fait venir à Preuilly.

Mme Véronique Dejonche et son fils Valentin habitent au Colombier. Ils ont découvert le Colombier qui leur a plus et ils sont restés parmi nous .Valentin est au collège de Mehun sur Yèvre, Véronique recherche un emploi « auxiliaire de vie »

Mlle Nadège Courthuis, Mr Jean Batiste Treilles et Sarah leur fille en maternelle Habitent au 2 Chemin du Port, nous arrivent d'Avord en recherche d'une maison. Preuilly les a séduits. Ils travaillent sur Bourges.

Mme et Mr Olivier et Nadia Prot, Laura 10 ans et Nathan 4 ans habitent 2 Place de l'Eglise. Le travail d'Olivier les a faits venir à Bourges, en recherche d'une maison ils ont découvert Preuilly ou ils se trouvent bien

Mme et Mr Gachet, Mathilde, Morgane, Natacha, viennent de Mehun ils étaient à la recherche d'une maison à la campagne avec du terrain, ils découvrent la maison au 1 le Moulin qui leur a plu. Ils l'ont acheté

Mr Perronnet avec sa fille. Il recherchait une petite maison à la campagne pour redémarrer sa vie sur un bon pied. Il a trouvé au 4 le bourg ce qui lui fallait, il est en train de la retaper, il travaille à Bourges

Mikaël Taude et Som Adam avaient soif de campagne et de tranquillité. Ils sont en train de s'installer au 4 rue de la République, qu'ils ont découvert par des amis. Mikaël travaille à la Chapelle Saint Ursin, Som travaille à Bourges

Mme et Mr Martin sont en train de s'installer à Jaques aux Bois ils transforment une grange en appartement. Mme Marie Hélène Martin s'est installée depuis le 1^{er} janvier comme exploitante agricole sur les terres dont elle est propriétaire

Mr Christian Deloince et son amie depuis le 15 décembre sont locataires au 15 le bourg, ils arrivent de Vierzon

Cécile et Laurent Roy habitent 5 Impasse des Beaumont avec leurs enfants, **Iliona, Sacha, Elina,** tous vont à l'école à Preuilly ou Sainte Thorette. Ils arrivent de Touraine. C'est le travail de Laurent à Issoudun qui leur a fait découvrir notre région. Ils la connaissaient déjà un peu. Cécile recherche du travail dans le tourisme

ETAT CIVIL 2010

Est né :

Lény, LORIEUX

Se sont unis :

Anthony GAUDICHET et Lucie ABRUNHOSA

Thierry CHÉRITAT et Maryline GUILLEMAIN

Nous ont quittés :

André DENIS

Anne PÉPIN GONNET

Maria MONTEIRO

Etat civil 1910

Alors que 1910 s'ouvrait par une crue qui allait devenir la plus importante du XXème siècle, le village de Preuilly démarrait cette année encore sous l'administration d'Honoré Guyot. Le village comptait alors un peu moins de 475 habitants.

A l'aube du 10 mars 1910, Mr le Maire de Preuilly reçoit dans son bureau, Philippe **Leclaire**, cultivateur et porteur de la bonne nouvelle. Son épouse Emilie, 43 ans, vient de mettre au monde **Gaston**.

C'est le 28 mars que Jean **Leclerc**, valet de chambre, vient déclarer en mairie le petit **Marcel Alphonse** qui vient de naître la veille. La maman, Alphonsine, 29 ans se porte bien.

Le 24 mai, **Louise Eugénie Theurière**, 28 ans, disait « oui » devant Mr le maire de Preuilly à **Alfred Stenvit**, cultivateur à Berry-Bouy, de 36 ans.

En plein été, le 28 Août, **Laurence** voit le jour à Preuilly. Son père Pierre Henri **Brançon**, journalier et sa mère Solange, viennent la déclarer devant Mr le Maire ce même jour.

Deux petits jours plus tard, le 30 Août une nouvelle naissance vient d'être déclarée. Il s'agit là de François **Gauthier**, 36 ans, cultivateur, annonçant la mise au monde par son épouse, Marie-Blondeau, de la petite **Françoise**.

Il est onze du matin et nous sommes le 23 septembre. Honoré Guyot reçoit Pierre **Chanet**, instituteur, et heureux d'annoncer la naissance de son fils, **Henri**. Son épouse Anne, l'a mis au monde la veille.

Le 10 octobre, Léon **Baptiste**, 43 ans, cultivateur à Preuilly, vient de déclarer la naissance d'**Onésime**. Sa maman, Victorine en est très fière.

Il vient de se passer à peine trois jours, et Mr le maire reçoit Alphonse **Picaton**, jeune voyageur de commerce de 26 ans. Marie-Philomene, 24 ans, son épouse, vient de donner naissance à **Maurice**.

C'est aussi au mois d'Octobre, le 29, que **Michel Baccuzat**, maçon à Preuilly de 28 ans vient présenter à Honoré Guyot, son épouse **Marguerite Joly**, une jeune domestique d'Avord de 21 ans.

C'est le 18 novembre que Marie Garsault, âgée de 22 ans, épouse de Eugène **Baccuzat**, maçon de 30 ans, a mis au monde le dernier Preuillois de l'année 1910, **Hubert**.

L'année 2010 va bientôt se terminer, et c'est lorsque la campagne vient de prendre ses couleurs d'hiver que **Jules Simonet**, un peintre en bâtiment de 25 ans demande devant Mr le Maire de Preuilly, la main de la jeune **Alice Cosson**, 17 ans.

Au cours de cette année nous quittaient, **Vincent Dufour** (83 ans), **Anne Hebault** veuve Theurière (86 ans), **Maurice Renard** (65 ans) et **Odette Lacroix** (9 mois).

ET A PREUILLY EN 2010

Au cours de l'année le conseil municipal se réunit en moyenne une fois par mois pour travailler et prendre les décisions pour la vie de notre commune, sans compter les différentes réunions de commissions. Voici l'essentiel des délibérations dont vous avez pu lire le compte rendu affiché à l'issue de chaque séance. Elles sont consultables en mairie. Les séances du conseil sont publiques.

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2009 : Présents 11

Création d'un emploi

Le conseil décide la création d'un emploi d'adjoint technique de deuxième classe qui sera occupé par Mr Steve Cherrier à compter du 31 janvier 2010 lequel est en emploi aidé depuis le 31 janvier 2008.

A T E S A T

Le conseil approuve la convention d'Assistance Technique par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.

Télétransmission des actes

Après avoir ultérieurement choisi la télétransmission des actes administratifs, après un exposé par le maire de 4 entreprises de prestation de service compétent en la matière le conseil choisi de confier la prestation par la signature d'un contrat avec la Caisse de Dépôts et Consignation.

Adhésion au centre de Remboursement du Cheque Emploi Service Universel

Convention S P B A

Pour pouvoir récupérer les chiens errants sur la commune le conseil décide de signer une convention avec la S B P A situé à Marmagne.

SEANCE DU 18 JANVIER 2010 : Présents 11

Contrat photocopieur

Le Conseil prend connaissance d'une proposition de contrat pour un nouveau photocopieur plus performant. Le conseil approuve la démarche et vote pour la proposition.

Journée solidarité 2010

Le conseil vote pour que cette journée de solidarité soit fixée pour 2010, le lundi de Pentecôte sauf pour la préposé de la poste, fixé le vendredi après l'Ascension.

Demande de subvention

Le conseil refuse une demande de subvention de La Maison Familiale Rurale d'Aubigny.

Convention entre le SIAGE et le commune Ste Thorette et Preully.

Pour le règlement de dépenses de fonctionnements.

SEANCE DU 6 FEVRIER 2010 : Présents 10

Remplacement du premier adjoint

Le maire fait lecture de la lettre de démission du 1^{er} adjoint pour raison personnelle il n'habite plus la commune. Le conseil entérine la démission et décide de pourvoir à son remplacement.

Election du premier adjoint.

Après les formalités administratives nécessaires le Maire fait procéder à l'élection d'un 1^{er} adjoint en remplacement de Mr Fernandes, démissionnaire :

Mme Blanche Marie Beghin Petit est élue 1^{ère} Adjoint

Remplacement du 1^{er} adjoint démissionnaire dans les différentes commissions où il siégeait : par vote

Approbation du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil après avoir délibéré adopte à l'unanimité le PLU tel qu'il est présenté. Il a pris en compte les remarques formulées au cours de l'enquête publique et par les organismes officiels qui en ont pris connaissance, (le PLU est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture).

Nouvelle politique d'aides aux communes

Le conseil refuse de débattre de ce problème, le jugeant politique. Le conseil veut rester en dehors et neutre dans le cas présent.

Solidarité Haiti

Le conseil vote 100€

Participation forfaitaire 2010 (syndicats hébergés)

Approbation du montant

-SIAEP : 130 €

-SIAGE : 400€

-SIRS : 640€

SEANCE DU 29 MARS 2010 : Présent 9 - excusé 1

Droit de préemption

Le conseil décide de ne pas préempter pour l'immeuble ;1 rue du moulin

Approbation du compte administratif de la commune, du camping, du logement social.

COMMUNE : section de fonctionnement :	dépenses :	308 824,07	recettes :	341 368,49
section d'investissement :	dépenses :	59 256,30	recettes :	83 376,40
CAMPING : section de fonctionnement :	dépenses :	7 780,44	recettes :	7 781,89
LOGMT SOCIAL : section fonctionnement :	dépenses :	1 368,45	recettes :	4 488,09
section d'investissement :	dépenses :	34 433,47	recettes :	15 800,00

Vote des taxes 2010 :

- Taxe d'habitation : 13.07 %

- Taxe foncière (bâti) : 12.62 %

- Taxe foncière (non bâti) : 31.04 %

Après délibération et vote pour une augmentation de 1.5% (1 voix pour +1%, 5voix pour +1.5%, 3 voix pour +2%).

Vote du budget primitif 2010 à l'unanimité

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
COMMUNE	367907	146831
CAMPING	10420	
LGT SOCIAL	8410	29688

SEANCE DU 10 MAI 2010 présent 9, excusé 1

Programme d'investissement 2010

- 1 - Enrobé de la cour de l'école (7908 € HT)
- 2 - Réfection des toitures
 - Bâtiment école (50196 € HT)
 - Bâtiment Poste Garderie (19786 € HT)
 - Bâtiment Mairie (27522 € HT)

Après délibération le conseil accepte le programme et le plan de financement avec constitution des dossiers de subventions auprès :

- Subvention département
- Subvention état DGE,
- Emprunt,
- Fonds propres
- Financement bancaire

Après délibération le conseil vote les tarifs du camping identique à 2009

Tarif cave urnes

Le columbarium est terminé les caves urnes sont disponibles, le conseil délibère pour fixer le prix de leur cession

- Concession trentenaire 300€
- Concession cinquantenaire 500€

Institution du Droit de Préemption

Le conseil décide d'instituer le **Droit de Préemption Urbain (DPU)** sur les immeubles et terrains nus dans les zones **U - U1 - AU 1 - AU 2.**

SEANCE DU CONSEIL DU 7 JUIN 2010 - Présent 10

Droit de préemption

Le conseil décide de ne pas préempter sur les parcelles cadastrées AA 71, AA 70

Vote des subventions 2010

Nomination d'un coordonnateur pour le recensement 2011

Mme Brigitte Vilpelle est désignée coordonnatrice communale pour le recensement 2011

Plan d'accessibilité de la Voirie et des Espaces Public (P.A.V.E)

Le conseil approuve la mise en place le P.A.V.E ce plan est fait pour favoriser la mobilité des personnes roulantes ou pas (handicapés, poussettes, vélos, mal voyant).

Le conseil décide de créer un groupe de travail constitué de Jean Paul Hochedel, Odile Gaudry, Michelle Brunissen, Richard Fébrissy, Thierry Brunet Plus des volontaires qui se sentiraient attirés par cette réflexion.

CONSEIL DU 2 JUILLET 2010 : présents 9 excusé 1

Demande de Préemption

Le conseil décide de ne pas préempter

Sur les terrains cadastrés : AA, 226

Sur les terrains cadastrés : AA 227, AA 228, AA229, AA 230, AA 231, AA 221.

Sur les terrains cadastrés : AAB 64, AB 212.

Sur les terrains Cadastrés: AB 221.

Création d'une ligne de crédit

Le conseil décide après avoir délibéré d'ouvrir une ligne de crédit Avec la Caisse D'Epargne et Prévoyance de Centre Loire pour le financement de ses besoins ponctuels De trésorerie à hauteur de 60000€.

SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2010 : présents 10

Demande de préemption

Le Conseil décide de ne pas préempter sur le terrain cadastré AA 65

Financement prévisionnel du renouvellement et l'extension de l'éclairage public dans le bourg

Le conseil approuve le plan de financement proposé par le S D E pour le remplacement de 15 lampes vétustes par 20 lampes économiques.

Création d'un emploi contractuel pour la garderie

Devant l'affluence des enfants à la garderie périscolaire, le conseil décide la création d'un poste d'aide à la responsable pour améliorer un accueil des enfants et assurer et compatible avec les règles de sécurité.

Vente d'un chemin

Le conseil décide la vente d'un chemin enclavé dans une cour

Aménagement de la zone AU du PLU

Avec 2 obligations

- Revoir les accès*
- Délimiter et prévoir les zones naturelles*
- Envisager dès le début des études, le problème des réseaux.*

SEANCE DU 08 OCTOBRE 2010 : présents 10

Demande de préemption

Le conseil décide de pas préempter sur les terrains cadastrés AA 89 ; AA 90.

Chemin rural de Jacques au Bois

Depuis plus de 30 ans (délibération du 27 juin 1954) le chemin cadastral de Jacques aux Bois à été goudronner et redresser, sans que ce changement n'ait été transcrit sur les documents cadastraux. Apres de multiples échanges avec les propriétaires riverains (début en 2003). Après avoir trouvé un consensus, le conseil décide, de lancer les démarches nécessaires, et de confier à Mr Blanchet Géomètre Expert de faire le travail utile à l'aboutissement de cette procédure Les frais seront partagés entre les riverains et la commune.

Cession d'un chemin rural à Boigisson

Le G F A de Boigisson, demande l'achat d'un chemin rural jouxtant les parcelles A : 46, 47,48 Le conseil propose de déplacer le dit chemin en bordure de parcelle sur un chemin privé existant, et invite Mr le Maire à organiser une concertation et ensuite une enquête publique sur ce sujet.

Désignation et rémunération d'un agent recenseur

Mr le maire présente la candidature de 2 personnes de Preuilly à l'unanimité le conseil retient la candidature de Mme Armande BORLA.

Contrat entretien et maintenance du chauffage de l'école

Après en avoir délibéré le conseil accepte le devis de la société SVELYS GDF Suez.

CONSEIL DU 8 NOVEMBRE 2010 : présents 9, excusé 1

Demande de préemption

Le conseil décide de ne pas préempter sur les terrains cadastrés : AA 50, AA 51 et sur les terrains cadastrés : AB 161, AB 182.

Déplacement du chemin rural à Boisgisson

Vu la réponse favorable des propriétaires des parcelles A 46, 47, 48. (délibération du 08 10 2010)

Le conseil après avoir délibéré invite Mr le Maire à organiser une enquête publique sur ce projet

Tout les frais relatifs à ce dossier seront partagés par moitié.

Les activités du Conseil Municipal en 1910

Le Conseil Municipal est en place depuis 2 ans. Il s'est réuni 7 fois dans l'année sous la présidence de Mr Honoré Guyot, maire depuis 1904, qui effectue son 2^{ème} mandat.

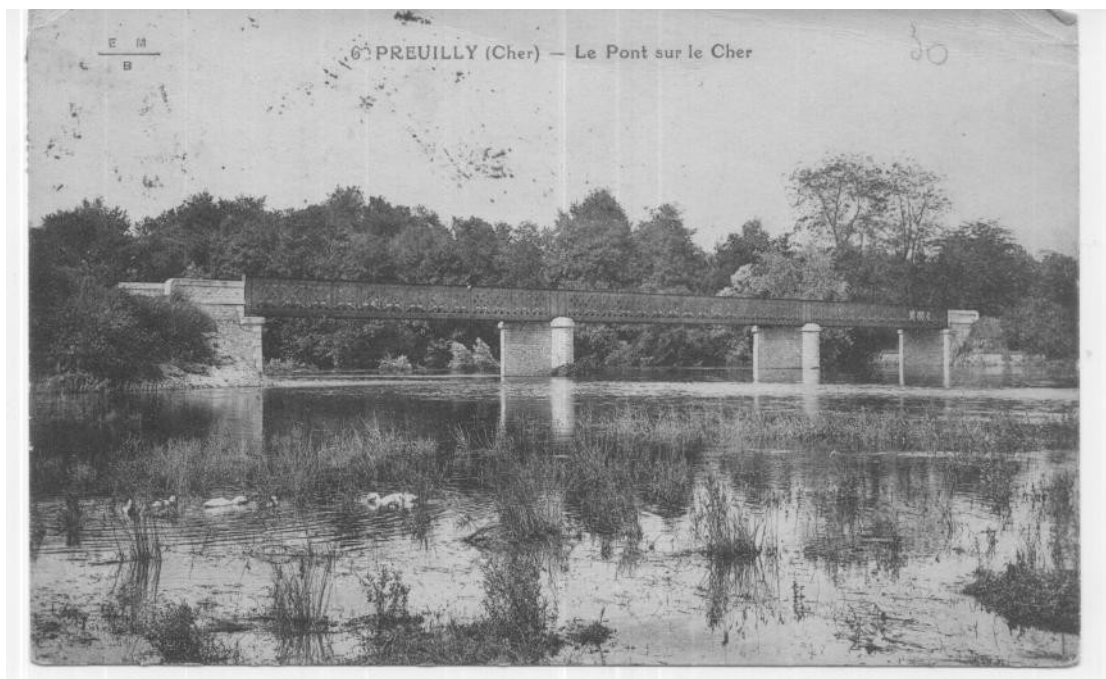
Le conseil examine tout au long de l'année les questions de gestion courante:

- *Le budget, en juin,*
- *Les réparations aux bâtiments communaux, mairie et écoles,*
- *La nomination de la liste des répartiteurs proposée à Mr le Préfet,*
- *L'examen chaque trimestre de la liste des personnes à aider: aide médicale gratuite (15 cette année), vieillards, infirmes et incurables. Le conseil diligente également les enquêtes et statue sur les demandes des habitants de Preuilley pour être ajoutés sur ces listes,*
- *Cette année là, il y aura des élections sénatoriales.*

Mais en 1910, le projet du pont sur le Cher et l'aménagement des chemins y accédant, projet qui a vu le jour en novembre 1898, pour remplacer le bac, se concrétise et les travaux seront à l'ordre du jour de 4 conseils cette année, mais la rivière est aussi la préoccupation d'un cinquième conseil extraordinaire le 28 aout, conseil qui a approuvé les états des pertes causées par les inondations.

- *Le 8 février, le conseil approuve le plan parcellaire rectificatif concernant les terrains pris pour la construction du pont et accepte l'emploi de briques provenant de la tuilerie Desgeorge à Preuilley.*
- *Le 24 juillet, le conseil se rend sur place avant d'accepter les travaux supplémentaires pour la construction du pont et l'aménagement des chemins pour y accéder.*
- *Le 13 novembre, le conseil accepte un nouveau marché pour le rehaussement des piles du pont et des remblais ainsi que le projet de la seconde partie des travaux pour le passage des véhicules.*
- *Le 27 décembre, le conseil adresse ses remerciements au service vicinal qui était chargé de la surveillance des travaux.*

Les Preillois gagneront 6kms pour se rendre à Mehun



Notre pont a 100 ans

Evénements 2010 et Projets 2011

Cette année 2010, a été riche en réalisation pour notre commune. Toutes ces réalisations n'ont pas plus d'importance les unes que les autres mais se justifient pour l'embellie et le bien être de notre village. Voici donc une brève liste pour les évoquer avec vous :

- Réfection de la toiture de l'école et de sa cours qui en avait bien besoin
- Remise en état de la route devant la boulangerie, « adieu les nids de poule »
- Fleurissement de la commune avec l'achat de bacs adaptés
- Achat d'une balayeuse afin d'augmenter la fréquence de nettoyage de nos rues
- Création d'un emploi à la garderie pour répondre à une demande de plus en plus accrue
- Mise en place d'une journée de formation aux premiers secours qui s'est déroulée dans le gîte de la commune.
- Mise en place de l'école numérique, ainsi nos p'tits bouts peuvent s'initier avec un ordinateur par personne à l'école.
- Achat d'un lave vaisselle pour la salle de fêtes, afin d'étoffer les services et la rendre plus fonctionnelle.
- Réalisation d'un local d'accueil sportif derrière les courts de tennis en collaboration avec la communauté de commune pour promouvoir la vie associative de notre commune et libérer aussi des créneaux d'utilisation de la salle des fêtes en semaine.
- Mise en place d'internet pour tous en collaboration avec le Conseil Général (c'est les antennes qui sont sur le château d'eau)
- La traversée du village est plus lumineuse depuis la réfection des lampadaires.
- Elaboration du document DICRIM (**D**ocument d'**I**nformation **C**ommunal sur les **R**isques **M**ajeurs). Ce document recense les risques de la commune et les actions à mener

Mais la vie de la commune ne s'arrête pas là, et demain que prévoyons-nous ? Toujours sous forme d'une liste dictée par la chronologie à venir :

- Il va y avoir une campagne de recensement en février 2011 (voir l'encadrer dans ce bulletin)
- On va bien sûr continuer le fleurissement
- Mais aussi penser à la réfection des toitures de la poste et de la mairie
- ERDF et le SDE prévoient enfin de renforcer le réseau électrique route de Jacques au bois en posant deux transformateurs.
- On va lancer une étude d'aménagement de la zone AUI tel que définie au **Plan Local d'Urbanisme**
- On pense aussi à la sécurité des piétons lors de la traversé de la route devant le camping et l'aire de sport en étudiant la possibilité d'un ralentisseur.

- *On pense aussi et toujours à ce fameux abris de bus devant l'école*
- *On veut aussi réfléchir à un aménagement paysagé sur l'aire de sport et sur le chemin du port*
- *Eh bien sûre sans oublier un vœu pieu qui est l'aménagement du centre bourg au niveau des immeubles et de la voirie.*

LE COLOMBARIUM



Cette année, un columbarium a vu le jour dans le cimetière. Cinq caves urnes sont disponibles au prix de 300 € pour une concession trentenaire, et 500 € pour une concession cinquantenaire. De même nous avons créé un jardin du souvenir où les cendres peuvent être dispersées.

Pour tout renseignement s'adresser à la mairie.

LE RECENSEMENT ET LA JOURNÉE D'APPEL DE PRÉPARATION À LA DÉFENSE

Dans les trois mois suivant leur 16^e anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend également l'enseignement de défense et la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet de participer à la JAPD.

Elle donne lieu à la délivrance d'un certificat exigé pour présenter examens, concours et autres démarches (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...) exigées et/ou organisées par les autorités publiques.

Pour tout renseignement, il convient de contacter l'accueil de la mairie ou le Centre du Service National de Tours/Antenne d'Orléans au 02.38.65.21.83. ou courriel : dsn-csn-trs@sga.defense.gouv.fr.



Recensement de la population



RECENSEMENT
DE LA
POPULATION

du 20 janvier 2011 au 19 février 2011

Pour qui ?

Toutes les communes de moins de 10 000 habitants.

Pour quoi ?

Pour mieux connaître la population résidant en France. Il fournit des statistiques sur le nombre de logements, le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques (âge, profession exercée etc...).

En début d'année 2011, un agent recenseur déposera à votre domicile une feuille de logement et un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans votre logement.

L'agent recenseur peut vous aider à le remplir et il les récupère lorsque ceux-ci sont remplis.

Comment reconnaître votre agent recenseur ?

Lors de sa visite, elle vous présentera une carte tricolore avec sa photo et signée par le Maire. Réservez lui votre meilleur accueil.

Vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'INSEE seul habilité à exploiter les questionnaires. Les informations recueillies ne peuvent en aucun cas donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Toutes les statistiques sont anonymes. Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires et notamment les agents recenseurs sont tenues au secret professionnel.



Présence Verte 18

Un bracelet médaillon qui sauve une moyenne de 226 vies par mois dans le Cher !

Avec plus de 40 nouvelles demandes par mois et plus de 1500 adhérents au 1^{er} octobre 2010, Présence Verte est devenue un relais incontournable pour tous ceux qui œuvrent au maintien à domicile des personnes âgées du Cher

Présente sur le département depuis plus de 20 ans, l'association Présence Verte 18 propose à ses abonnés un dispositif permettant de prévenir, en cas de malaise ou de chute, un réseau d'assistance préalablement défini.

Une activité en hausse constante

Depuis sa création en 1987, plus de 5300 personnes ont adhéré au service.

Jamais Présence Verte 18 ne s'est aussi bien portée.

Depuis le début de l'année, Présence Verte a procédé à plus de 400 installations, portant ainsi à plus de 1500 le nombre d'appareils en fonctionnement à ce jour.

Les raisons de ce succès

Les bons résultats enregistrés sont dus à un réseau de partenaires actifs (CCAS, mairies, aînés ruraux, services d'aide à domicile (FACILAVIE)) complété par une politique de communication soutenue, permettant, ainsi, d'étendre le champ d'action de l'association.

Ce succès tient également au travail d'une équipe organisée, performante, qui fait preuve de professionnalisme. L'efficacité de la téléassistance repose sur une fiabilité sans faille du matériel qui doit être régulièrement testé. Pas moins de 21 000 Kms auront été parcourus en 2010 pour satisfaire l'ensemble des abonnés du département.

Les tarifs : La sérénité à un Prix : moins d'1 euro par jour au plus !

Un euro par jour au plus puisque le Conseil Général et les caisses de retraite peuvent, sous conditions de ressources, accorder des aides financières.

De plus, depuis le 23 janvier 2008 l'association Présence Verte 18 a reçu un avis favorable à sa demande d'agrément simple « services aux personnes ». Cet agrément délivré par la Préfecture du Cher autorise désormais Présence Verte 18 à fournir des attestations fiscales à ses adhérents. Les abonnés imposables peuvent donc bénéficier de 50 % de réduction d'impôt sur toute la prestation de Présence Verte 18 (selon la loi de finance et décrets en vigueur).

Nos tarifs ne subissent pas d'augmentation, et s'élèvent à 39 € pour les frais d'installation et 29 € pour l'abonnement mensuel.

Nouveauté 2010 : le dispositif Présence Verte sans ligne téléphonique France Telecom !

Les personnes ayant choisi un autre opérateur que France Telecom pour leurs communications téléphoniques (ADSL, téléphone portable...) peuvent maintenant bénéficier elles aussi du dispositif Présence Verte. En effet, avec nos nouveaux appareils en GPRS, seules une bonne réception du réseau GSM et une prise de courant suffisent !

Quelque soit votre régime de protection sociale, si vous souhaitez contacter Présence Verte 18, vous pouvez téléphoner au 02.48.23.06.70. Un site Internet est également à votre disposition à l'adresse www.presenceverte.fr.

Centre Communal d'Action Social

Comme chaque année, nous avons réuni nos anciens pour le repas de fin d'année offert par la commune. 26 étaient présents et 27 autres moins âgés sont venus en participant pour les accompagner. Tout ce monde a passé un bel après-midi. M. Blanchandin, traiteur s'est surpassé en leur confectionnant un bon repas, ensuite les danseurs de « country » ont présenté un beau spectacle et les plus fervents de danse ont même participé grâce à une séance d'initiation.



Le C.C.A.S. n'oublie pas les anciens qui sont en maison de retraite en leur offrant des chocolats et des fleurs, ainsi qu'aux personnes ne pouvant venir suite à une maladie.

Nous regrettons cependant que certains ne veulent pas venir.



A l'an prochain et bonnes fêtes.



Les matinées récréatives pour les tout-petits de 0 à 3 ans avec l'ARPPE en Berry

Ces ateliers sont **gratuits**, ils sont ouverts aux jeunes enfants accompagnés d'un parent, d'une assistante maternelle, d'un grand-parent, etc.. Une professionnelle petite enfance vous y attend pour prendre du temps avec votre enfant, pour jouer, se rencontrer, échanger dans un espace aménagé avec du matériel et des jeux adaptés aux tout-petits. Les enfants restent sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.
Contact : Lysiane Com Tél : 02 48 30 77 95

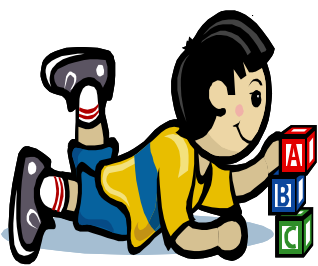
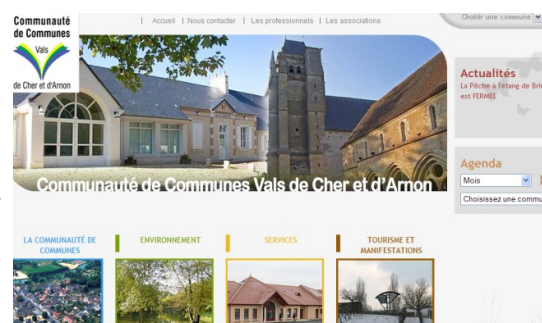
Le calendrier 2011

04 janvier : MASSAY		08 mars : SAINTE THORETTE
11 janvier : SAINTE THORETTE	01 février : LURY SUR ARNON	15 mars : QUINCY
18 janvier : QUINCY	08 février : BRINAY	22 mars : MEREAU
25 janvier : MEREAU	15 février : MASSAY	29 mars : LURY SUR ARNON
05 avril : BRINAY	03 mai : SAINTE THORETTE	07 juin : MASSAY
12 avril : MASSAY	10 mai : QUINCY	14 juin : SAINTE THORETTE
	17 mai : MEREAU	21 juin : QUINCY
	24 mai : LURY SUR ARNON	28 juin :
	31 mai : BRINAY	(à déterminer)

Le site internet de la communauté de communes Vals de Cher et d'Arnon

Un an après l'ouverture du site internet, les statistiques de fréquentation sont plutôt satisfaisants : 320 personnes fréquentent chaque mois le site internet, avec une moyenne de 2000 pages mensuelles parcourues. Ce site, est en constante évolution, aussi n'hésitez pas à nous faire parvenir vos remarques, vos dates de manifestations, affiches... régulièrement.
Retrouvez nous sur

<http://www.vals-cher-arnon.fr>



La déchetterie intercommunale

vous accueille à la déchetterie route de Quincy 18120 LURY SUR ARNON Téléphone: 02 48 51 73 82

Les déchets admis en déchetterie :

Le tout-venant, la ferraille, les gravats, le carton, le bois, les déchets verts (taille, tonte, ...), les piles, l'huile de vidange, les D.E.E.E. (Déchets d'Equipements Electriques Electroniques).



Vous ne savez pas où mettre vos déchets ? Rendez vous sur le site internet de la communauté de communes vals de cher et d'Arnon dans la rubrique environnement. Mettez le nom de votre déchet dans l'application, vous saurez immédiatement comment vous en débarrasser.

Les D.A.S.R.I.

Pour des questions de sécurité, les Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux doivent être collectés séparément.

En effet, en jetant vos seringues dans vos poubelles d'ordures ménagères ou dans votre sac jaune de tri sélectif, vous exposez vos proches et le personnel de collecte et de tri des déchets à des risques graves, infectieux et toxiques. Ainsi, la Communauté de Communes vous propose de reprendre **gratuitement** vos DASRI en passant avec elle une convention et en stockant vos DASRI dans des boîtes données par la Communauté de Communes.

N'hésitez pas à contacter Madame TERRIER au 02 48 51 32 02.



La redevance des ordures ménagères 2011

Vous avez la possibilité d'adhérer gratuitement au prélèvement automatique pour régler la redevance de vos ordures ménagères

Par prélèvement à l'échéance : vous serez prélevé le 10 juillet de la totalité du montant de la facture.

OU

Par prélèvement en 2 fois : 50% de la facture totale vous sera prélevé le 10 juillet, le solde sera prélevé le 10 octobre.

Pour adhérer à ce service ou pour plus de renseignements n'hésitez pas à contacter la communauté de communes.

Vous déménagez ? Votre enfant n'habite plus à la maison ? Pour tout changement affectant la redevance des ordures ménagères, prévenez en premier lieu votre commune puis contactez au plus tôt la communauté de communes en nous fournissant les justificatifs afin de régulariser votre situation.

Composteurs

La mise à disposition de composteurs pour les habitants de la Communauté de Communes a rencontré en 2010 un vif succès. La communauté de communes a décidé de renouveler ce service pour 2011 et propose à nouveau des composteurs de 600l pour la somme de 20€.



Renseignements et inscriptions au 02 48 51 32

SIAEP

L'INFEau

La feuille d'information sur l'eau potable

2009



SIAEP PREUILLY / SAINTE THORETTE

Extrait du rapport annuel 2009
sur le prix et la qualité du service public
Disponible en mairie de PREUILLY

TERRITOIRE

1 981 habitants

Le service d'eau potable du Siaep Preuilly / Sainte Thorette regroupe les communes de : Limeux, Preuilly, Quincy et Sainte-Thorette.

La population desservie est de 1 981 habitants.



4 communes adhérentes

EXPLOITATION

par la société C.E.O.
En affermage

La société C.E.O. a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

L'eau est distribuée à 1 028 abonnés (+0,10 % par rapport à 2008).



PRODUCTION

2 ressources

- Des ressources propres au syndicat : le Captage Le Carroir (Puits simple situé à Preuilly) a fourni 25 501 m³ d'eau traitée.
- Des importations des collectivités voisines d'un volume total de 95 443 m³ :
 - Smaerc a fourni 95 443 m³.



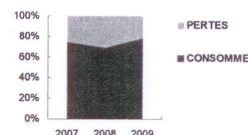
■ LOCAL
■ IMPORT

DISTRIBUTION

Un réseau de 77 km
91 384 m³ consommés

En 2009 les abonnés domestiques ont consommé 89 873 m³ soit en moyenne 124 litres par habitant et par jour et les abonnés industriels ou gros consommateurs 1 511 m³, soit un total de 91 384 m³ (en baisse de 4,76 % par rapport à 2008).

Compte tenu des fuites (pour partie inévitables) et des besoins en eau du service (purges du réseau, poteaux incendie, lavages des réservoirs, ...), le rendement du réseau était de 78,5 % en 2009 (il était de 68,7 % en 2008).



Rendement du réseau

QUALITÉ

Bonne

Le bilan fourni par la DDASS indique que l'eau du syndicat est de bonne qualité.

La démarche de protection de la ressource en eau



PRIX

289,81 € pour 120 m³

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé.

Au total, un abonné domestique consommant 120 m³ payera en 2010 entre 278,16 € et 289,81 € (sur la base du tarif du 1^{er} janvier 2010, toutes taxes comprises), avec une variation par rapport à 2009 comprise entre - 1,13 % et 0,63 %.

Sur ce montant, 70 % reviennent à l'exploitant pour l'entretien et le fonctionnement, 15 % reviennent à la collectivité pour les investissements et les taxes s'élèvent à 15 %.



Répartition des montants collectés

ACCUEIL PERI-SCOLAIRE DE PREUILLY

Le nouveau bureau, constitué de Mesdames GRZESIUK (secrétaire), MAGNOUX (trésorière) et MEGE (présidente), a pris le relai en décembre 2009. Cet accueil péri-scolaire garde la même dynamique, à savoir un lieu où se mêlent le plaisir, le jeu et le partage dans le respect des règles de vie. Il est vrai que Mme Annick DAUBERT, grâce à son expérience et sa participation active permet aux enfants d'être dans un environnement sympathique. Depuis peu, Mme DAUBERT est secondée par Mme Françoise BRENET, tous les soirs, car la gestion de 17 à 22 enfants qui va de 2 ans ½ à 10 ans ½ n'est pas toujours facile. Ainsi donc cela permet une meilleure harmonisation dans les activités entre les enfants de maternelle et les enfants du primaire. Il est important de souligner qu'il y a 45 enfants inscrits pour 32 familles. Cela démontre que cet accueil péri-scolaire a une place primordiale au sein de PREUILLY et c'est une nécessité reconnue pour que les parents puissent laisser leurs « bambins » en toute quiétude auprès d'une équipe compétente.



UNE ANNEE DE VIE DE L' **A.C.D.G.E.L**

(Association pour la Création le Développement et la Gestion d'un Espace de Loisirs)

*L' **A.C.D.G.E.L** est une association créée sous le mandat de Mr Fernand BUGEON avec la participation de la mairie de Sainte Thorette pour superviser la gestion de tout l'espace à l'est du Cher soit 12 ha sur la commune de Ste Thorette, propriété de la commune où Preuilly a installé au fil des années un espace de loisirs, de sports et de détente.*



Après de grands projets qui n'ont pas tous aboutis, 14 associations perdues.

Elle gère l'épicerie du camping, la location du matériel de canoë-kayak pour les amateurs (s'adresser à Mr le maire).



La location des tables aux Preuillois (s'adresser en mairie 2€ 1table ,2 bancs)

*L' **A.C.D.G.E.L** participe et aide financièrement à diverses manifestations de la commune, à l'acquisition de matériel nécessaire aux loisirs.*

Mr Fernand Bugeon avec la collaboration de Mr Jacques Perrot ont écrit et diffusé « IL ETAIT UNE FOIS PREUILLY ». Ils ont vendu un certain nombre de livres et lors de notre dernière Assemblée Générale Mr Bugeon a arrêté les comptes de parution. Il a versé 384 € à l'association et a confié la vente des livres restants, au profit de l'ACDGEL. Merci à Fernand Bugeon.

LE CAMPING

SAISON 2010



Préparation du boudin

Les vacances sont terminées

• Une saison favorable avec beaucoup plus de campeurs que l'année passée. Bien sûr, il y a les habitués qui viennent pour le repos et la pêche, mais aussi de nouveaux campeurs qui à chaque fois sont très enchantés d'être venus à PREUILLY en me précisant que le site est très beau et les gens très accueillants

• Cette année, plusieurs groupes de Centre de Loisirs sont venus nous voir avec un nombre important d'enfants. Egalement les Hollandais en hausse ont séjourné au camping.

• Toutes les festivités que j'avais prévues se sont réalisées et le plus important pour les campeurs a été le cochon grillé qui d'ailleurs se renouvellera l'année prochaine.

• Pour la fête de la musique, les Cors de Chasse de PREUILLY sont descendus au camping nous jouer un air de leur composition.

• L'épicerie également en hausse. J'ai vendu plus de vins de Mr BEURDIN que l'année dernière.

• Toutes mes amitiés aux habitants de PREUILLY et je vous souhaite de bonnes fêtes pour la fin de l'année.



Nettoyage du persil pour les



Cors de chasse (répétition)

Moules Frites.

LA GERANTE ANY COHADIER

GITE D'ETAPE

Je m'occupe du gîte depuis déjà 4 ans. Il est ouvert toute l'année et permet un couchage de 18 personnes dans des lits individuels, (les draps sont fournis).

• *Ce gîte comprend :*

2 chambres de 4 lits

1 chambre de 8 lits à l'étage

1 chambre de 2 lits qui facilite l'accueil des personnes à mobilité réduite au rez-de-chaussée.

• *Il comprend également une grande cuisine / salle à manger toute équipée.*

Un vaste salon avec téléviseur. Et pour les beaux jours une belle terrasse avec tables et bancs.



Pour tout renseignement, s'adresser à la mairie au ☎ 02 48 51 30 08

Je tiens à préciser que le gîte est occupé tous les week-end, complet à chaque fois et à certaines occasions, par des ouvriers la semaine. Pour les personnes qui ne le connaissent pas encore, je me tiens à leur entière disposition pour la visite.

Je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Any Cohadier

Ecole

L'athlétisme



**L'athlétisme comprend la gymnastique,
le saut, la course
le lancer du poids, du disque et du javelot.
Un championnat d'athlétisme
Un athlète (nom)
Athlétique (adjectif).**

**Bastien fait de L'athlétisme à Foecy
Il y va tous les mercredis
de 14h30 à 16h30 .Il pratique
-la course
-le saut en hauteur et en longueur
-le disque
-le javelot**

Nous organisons des sorties sportives.
Voici un résumé de l'une d'elle préparé par les enfants.

La journée

Le car nous a pris à l'école et nous a emmenés à Vignoux sur Barangeon .Il y avait les cm1-cm2 et les ce2-cm1. Comme accompagnateurs, nous avons le papa de Julia et la maman d'Aurore Arrivés à Vignoux, nous sommes allés dans les vestiaires poser les sacs du pique-nique. Il y avait les écoles D'Allouis, de Mehun, (Marcel Pagnol), de Vignoux

On a fait des groupes de 1 à 14, chaque groupe avait un chiffre écrit sur une ardoise Nous avons commencé les activités.

A midi et quart, nous avons fait une pause pour manger.

Tous les accompagnateurs ont installé des tables pour eux. Les enfants se sont assis sur rebord du terrain.

Après le repas, les garçons ont fait un foot avec le père de Julia.

Comme l'herbe glissait, nous sommes tombés. C'était bien car comme il y avait moins d'enfants, on pouvait marquer des buts !

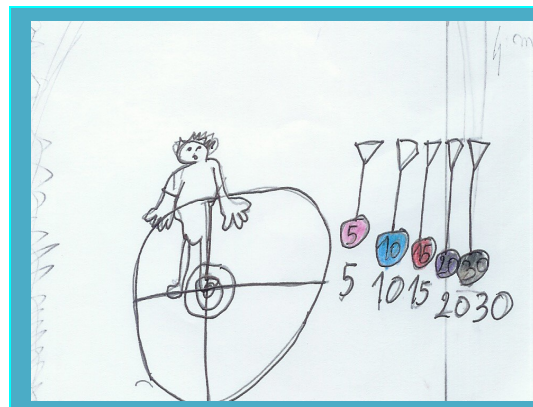
A 13h30, nous avons repris les activités.



Le lancer de marteau

Adam

Voilà le principe du lancer de marteau :
Pour commencer, pour les débutants, prenez le rose, puis choisissez le bleu, le rouge, le violet et le gris. Je ne vous conseille pas dès le premier jour de prendre le gris car il pèse 20 ou 30 kg.
Il faut le balancer de haut en bas et le jeter le plus loin possible et surtout le jeter en arrière.



le

Relais haies course et passage de témoin
Benjamin et Laura

On a couru, sauté des haies puis on a tourné autour des cerceaux. Dans un groupe Alexis ne courait pas vite. Deux équipes : cinq enfants à droite, six à gauche. Un élève avait un témoin, il courait, il devait sauter les haies, tourner autour des cerceaux, revenir, taper dans la main du camarade suivant.

Lancer de cerceaux
Margot et Bastien

Il y avait quatre étapes, les trois enfants devaient lancer les cerceaux et les autres devaient attendre derrière. Il fallait lancer les cerceaux le plus loin possible du but. A la première étape, on était plus près du but, à la deuxième un peu plus loin etc. Quand on avait fini cet atelier

Le javelot
Elisa et Owen

Vendredi 23 octobre les cm ont fait du javelot avec une maîtresse d'une autre école. On était 3 ou 4. Les bandes jaunes étaient espacées de 2 mètres. 1m50 environ. On devait se positionner le pied en arrière, la main aussi et la pointe du javelot à côté de l'œil pour viser.

Le saut en longueur
Erwan et Claire

Vendredi 23 octobre nous sommes partis faire de l'athlétisme. Nous avons fait du saut en longueur. Il fallait courir le plus vite possible, pour arriver à battre le record de l'équipe. Il y avait beaucoup d'élan avant de sauter. Le record était de 2 m 60. Le maître qui nous le faisait était gentil. C'était trop bien !

On espère qu'on y retournera.

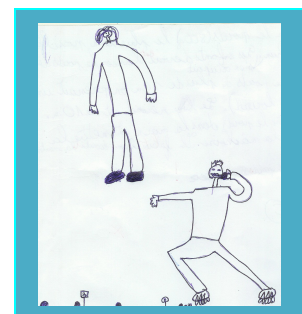


Marc Alexis au lancer de marteau.

Le lancer de poids

Le lancer de poids consiste à lancer le poids (800 gr) le plus loin possible. La maîtresse de l'école de Mehun s'en occupait. Les enfants devaient lancer le poids de 0 à 10 m. Et si on lançait le poids à plus de 10 m on prenait un poids de 2 kg (poids le plus lourd). Le record est de 10 m.

La position : il fallait mettre le poids dans la main et mettre la main à côté de la mâchoire. Il fallait bien écouter la maîtresse pour ne pas se mettre le poids sur la tête !



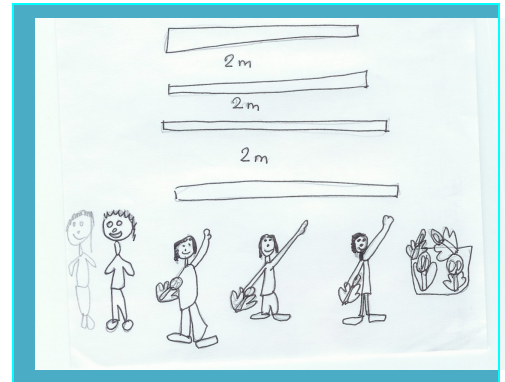
Le saut en hauteur

On a fait du saut en hauteur.
Au début on a essayé les côtés droits et gauches. On a pris de l'élan pour sauter de 5 cm de haut. On était 11 dans l'équipe, il y avait quelqu'un qui était très vilain (Alexis).
On sautait sur le dos mais il ne fallait pas toucher l'élastique.
Mon équipe était très contente parce qu'on aimait bien cet atelier.



Les wortex Solène et Manon

Quand on a fait du wortex on était par trois et on devait lancer le plus loin possible et ensuite c'était aux autres. Le meilleur score de Manon est de 6 m et moi Solène c'était de 7 m.
Je me rappelle que dans mon groupe on était environ 8. Les gens qui faisaient le wortex étaient un papa et une maîtresse. Et c'était très très bien !



La course finale. Nicolas et Garance

Le dernier atelier était la course finale. On avait trié les garçons d'un certain âge ensemble et les filles d'un certain âge ensemble.
Les garçons de 1999 ont parcouru 400 m, et nous les filles, on a parcouru 200 m.

Nicolas est arrivé 7^{ème}. Moi Garance, je suis arrivée 1^{ère}. Après les 1^{ers}, 2^{ème}, 3^{ème} devaient rester pour que les maîtresses voient qui avait gagné.

Les maîtresses avaient très bien organisé cela.



Course de vitesse Clara, Quentin et Alice

La course de vitesse est une course où on doit courir le plus vite possible.

Nous devons aussi doubler les autres élèves. Moi, j'étais la deuxième, il y avait une fille qui s'appelait Maëva, qui était la première. Nous avons commencé à nous entraîner et à la fin nous avons fait la finale.

Nous avons fait un jeu, nous devons toucher celui de devant.

C'est Mlle Mottré qui nous entraînait.

Pour finir en beauté l'année scolaire 2009-2010, nous avons travaillé sur le thème du Berry. Avec l'aide d'un groupe folklorique, nous avons appris des danses berrichonnes à nos élèves. En classe, ils ont également revisité les fables de La Fontaine en berrichon. Tout cela a donné un spectacle sympathique pour la fête des écoles. Voici quelques images de cette belle soirée.



L'Amicale des Parents d'Elèves

« Inutile de vous présenter l'Amicale des Parents d'Elèves ... quoique...

Ce petit groupe d'irréductibles parents d'élèves a bien failli disparaître, alors pourquoi ne pas essayer de vous persuader que son existence est primordiale pour nos enfants et nos écoles de Preuilley et Ste Thorette.

Les parents qui se relaient dans le bureau et autour des différentes manifestations sont animés d'un même but : créer une dynamique dans nos deux communes par le biais de quelques manifestations et ramener des fonds destinés à financer coûts de transport lors des sorties scolaires et voyages bi-annuels.

Un nouveau bureau s'est constitué cette année :

*Marie Teyssou , présidente, parent de Pierre et Margot
Grégory Martos, vice président, parent d'Alice et Yohan
Sandra Audousset, secrétaire, parent de Thomas et Léna
Ghislaine dos Santos, trésorière, parent de*

*Nous vous proposons une ébauche de **calendrier pour 2011** :*

*Soirée théâtre pour parents, enfants, et tout public à Preuilley **le 13/02.***

*Soirée dansante, thème « couscous », animation musicale, à Preuilley **le 02/04***

*Marche des enfants, familles et habitants de nos communes, suivi d'un pot de l'amitié et marché de printemps, à Ste Thorette **le 01/05***

*Traditionnel feu de St Jean à Ste Thorette **le 17/06***

Précisions et publicité vous parviendront par le biais des cahiers des enfants ou boîtes au lettre !

Venez nombreux pour faire vivre l'APE,

Parents, cet espace est à vous, propice à discussion et échanges d'idées nouvelles,

A bientôt,

Le bureau de l'APE.

La Forme Preuilloise

Vous avez dit.....gym volontaire ?

Et bien oui, comme chaque année, nous nous retrouvons le jeudi, de 19h 30 à 20h 30 et plus, dans la salle des fêtes de Preuilley aimablement prêtée par la municipalité.

La saison 2009-/2010 s'est déroulée au mieux avec de nombreuses activités proposées au cours de l'année elle s'est clôturée en juin par un « rallye à énigmes » qui nous a fait connaître des curiosités de notre environnement.

La saison 2010-/2011 a commencé avec de nouvelles adhérentes, rejoignant ainsi « les anciennes » autour de la même monitrice « Anne » toujours aussi dynamique.

**Pour plus de renseignements adressez-vous à Françoise Borgnat
Tel : 02 48 51 30 16**





CLUB CARPISTE PREUILLOIS

L'année 2010 a été bien remplie puisque dès fin février nous avons été au salon de la carpe à Montluçon afin de voir les dernières nouveautés. Ensuite une sortie club au mois de mai pour la pentecôte organisée à Auzances dans la creuse. Début juin, à Preuilley, Bruno nous a préparé un cochon de lait à la broche afin de remercier nos sponsors, puis fin juin, une sortie karting à Quinssaines. Et bien sûr, sans oublier les enduros de pêche qui étaient au nombre de trois cette année.



CHRISTOPHE, esturgeon de 12 kgs.



PHILIPPE, carpe koï métallique de 16 kgs.

Le premier enduro de l'année 2010 a eu lieu à Souppes sur loing dans la seine et marne où nous organisons pour la première fois. Nous avons été très bien reçus par Monsieur le Maire et ses adjoints, ainsi que les gardes de pêche de ce superbe étang communal. Le poisson était au rendez-vous puisque les 16 équipes engagées ont prises 325,700 kilos de carpes, pour une moyenne de 14,160 kilos. La plus belle prise étant de 23,600 kilos (voir photo ci-dessous).



Carpe miroir de 23,600 kgs.



Photo de groupe à Souppes/loing.

Le second enduro était à Neuvy le barrois (étang de berno). Cette année a été très médiocre par rapport à l'an dernier, puisque seulement 209,900 kilos de carpes ont été pêchées contre 835 kilos en 2009. Malgré ceci, les 18 équipes présentes se sont déjà inscrites pour 2011.

Enfin pour terminer, le dernier enduro a été organisé à Quincy sur l'étang du Firmament. Comme d'habitude, les poissons n'ont pas répondu présents, seulement 6 carpes de prises. Ce fut la dernière organisation sur cet étang.

Le challenge 2010 qui consiste à prendre le plus de poissons sur les trois enduros a été remporté par Christophe Lhuillier et Laurent Blot. Ils n'ont laissés aucune chance à leurs adversaires, ayant gagnés tous les enduros cette année. Nous les félicitons de leur performance et nous les remercions d'avoir aussi bien représenté le club.



Photo de l'enduro de Quincy avec les vainqueurs du challenge 2010 Christophe et Laurent.

Le Club Carpiste Preuillois vous souhaite beaucoup de bonheur, une bonne santé et de prendre pleins de poissons pour l'année 2011.

Le Club de Judo de Preuilly

DOJO DES RIVES DU CHER ET DE L'ARNON

Est bien arrivé à la salle Multisports de Preuilly



*Informez vos amies et amis pour l'inscription.
On peut s'inscrire tout le long de l'année, à partir de 5 ans et demi*

Pour voir, pour essayer : 2 séances gratuites

Le MARDI

*Judo / les moyens
de 18 H 00 à 19 H 00*

*Judo / les grands
de 19 H 00 à 20 H 00*

Et pour les plus Grands : Taïso (à partir de 16 ans) de 20 H 00 à 21 H 00

Le MERCREDI

*de 18 H 00 à 18 H 45
Judo / les débutants*



Renseignements :

Présidente : Chantal THIDET 06.60.53.21.81
Enseignant : Jean-Marc LECAS 02.48.02.07.72

LE COMITE DES FETES

Déjà une année de passée et il est l'heure de faire une petite rétrospective des activités du comité des fêtes pour 2010 en images. Avant cela, je tiens à remercier les membres du comité qui ne rechignent pas à la tâche, car pour une après midi, une soirée ou bien encore une journée de fêtes et de gaité, des jours et des semaines y sont consacrés en fonction des disponibilités de chacun. Ces remerciements vont aussi à la municipalité ainsi qu'aux bénévoles qui savent donner un coup de pouce sous quelques formes que se soit quand cela est nécessaire.

Voici les illustrations 2010



Le Comité des fêtes bâtonnier



La neige était au rendez-vous pour notre 5^{ème} Marché de Noël



C'est à l'ombre des marronniers que se font les bonnes affaires



Bal juillet



St Vincent St Blaise 2009

L'équipe du comité des fêtes vous présente son programme pour la saison 2011 et compte sur vous pour participer aux manifestations proposées, toujours dans la bonne humeur, pour vous permettre de passer d'agréables moments.

Calendrier 2011 : Assemblée générale : 7 Janvier 19h00

Confection des roses : 14 janvier

Saint-Vincent Diner Dansant : 29 Janvier

Brocante : 19 Juin

Feu d'artifice et bal champêtre : 13 Juillet

Marché de Noël : 3 Décembre

C'est Saint-Vincent que nous honorerons cet année et pour perpétuer cette tradition Jean-Pierre et Armenia Nérand ont souhaité prendre le bâton car dans tout Preuillois il existe une souche vigneronne.

A cette occasion et pour la passation du bâton, Jean-Pierre et Armenia vous invite le vendredi 29 Janvier à 19h00 à venir partager un verre de l'amitié.

Au nom des membres du comité des fêtes de Preuilly, je vous présente tous mes souhaits de bonne année et de bonne santé.

Le président du Comité des fêtes

BULLETIN

DE LA

GRANDE ARMEE

15ème BULLETIN.

PREUILLY, LE 1^{er} JANVIER 1811.

- ✚ Les 20 et 21 février : Participation aux journées napoléoniennes de MONTEREAU
Reconstitution de la bataille, Campagne de France.



- ✚ Les 27 et 28 mars: Bicentenaire de la rencontre de l'Empereur avec l'archiduchesse Marie-Louise au château de COMPIEGNE. Bivouac au château.
- ✚ Les 10 et 11 avril : Participation au festival de musique au château de BLANCAFORT.
Bivouac dans les jardins du château.
- ✚ Les 17 et 18 avril: Animation au Château de FONTAINEBLEAU, logés au château lors de l'exposition des gravures de Baltard sur le mariage de Napoléon et de Marie-Louise.
- ✚ Le 2 mai : Participation au défilé de « MOULINS au fil des siècles ».
- ✚ Le 9 mai: Bivouac et animation à GENOUILLY lors de la foire aux plants et l'exposition philatélique sur le 1^{er} Empire.



- ✚ *Les 14 et 16 mai: Reconstitution de la bataille et de l'armistice de CHERASCO avec les piémontais: 1ère campagne d'Italie.*
- ✚ *Le 22 mai: Inauguration du tombeau de Talleyrand à Valençay.*
- ✚ *Les 19 et 20 juin: Bivouac à PEYRELEVADE en Corrèze, en mémoire de Pierre Plazanet, colonel du 24^{ème} léger, enfant du pays.*
- ✚ *Les 3 et 4 juillet : Organisation des journées historiques de MIELAN, en l'honneur du Général Pierre EGLISE et de Jean Villars, colonel au 6^{ème} léger. Reconstitution des batailles d'Aspern, Esling et Wagram avec la participation de l'excellente musique de Waterloo.*
- ✚ *Les 17 et 18 juillet : 25^{ème} anniversaire des accords de SCHENGEN au Luxembourg. Nous représentons les douanes sous l'Empire.*
- ✚ *Les 31 juillet et 1^{er} août : HARAS DU PIN, Bivouac et bataille contre les « habits rouges », organisés par nos amis du 12^{ème} chasseur à cheval.*
- ✚ *Du 2 au 8 août : Tournage à PREUILLY avec la RNB du film « 1 cœur pour 2 frères », dans l'optique de participer au casting du film que SPILBERG envisage de tourner sur Austerlitz. Un grand merci à Mr et Mme DEBEURET et Mr et Mme PELERZI qui ont aimablement mis leurs terrains à notre disposition, merci aussi aux preuillois pour leur intérêt et leur discrétion pour respecter les impératifs du tournage.*



- ✚ *Le 15 août : Jour de la St Napoléon, PARIS, Bicentenaire de la colonne Vendôme érigée avec les canons pris à Austerlitz.*
- ✚ *Les 18 et 19 septembre : Bivouac à BAUDEAN (Pyrennées). Hommage à Dominique Larrey, chirurgien de la Grande Armée.*

Imprimé par ordre de M. le commissaire des guerres, du département du Cher,

Jean-Michel PETIT.

1811-2011, L'Europe est toujours en paix sauf avec l'Angleterre, notre ennemi acharné. Cette année sera celle de la naissance du Roi de Rome, 101 coups de canon qui auraient dû assurer la dynastie.....

Tous nos bons voeux pour l'an neuf

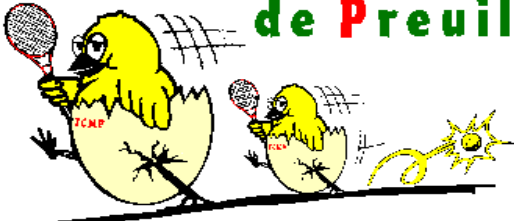
Reconstitution Napoléonienne Bertrand

Jean-Michel Petit

Saint Martin 18120 Preuilly

Tel : 02 48 55 16 19

TCMP
Tennis Club
Municipal
de Preuilly



Cette année 2010 a été essentiellement marquée par la construction de notre club house. Une belle réalisation achevée grâce à notre architecte local Franck Aupic et qui fait la joie de nos adhérents. Le travail des présidents respectifs de notre club est particulièrement bien récompensé. Construite sur pilotis, ce bâtiment ne craint pas les crues du Cher et permet aux tennismen de profiter d'un beau point de vue sur leurs courts où se déroulent les rencontres sportives.

Pour ceux qui ne l'ont pas encore vu, en voici une photographie :



Cette réalisation sert aussi au club de judo et peut être réservée par les associations de la commune.

En ce qui concerne l'année sportive du Tennis Club, elle est particulièrement bonne. En premier lieu, l'équipe 1 hommes accède pour la première fois de son histoire à la pré-régionale et les femmes se sont bien comportées. Les effectifs sont eux aussi à la hausse avec 98 adhérents dont 47 enfants. Ceux-ci sont encadrés de très belle manière par les éducateurs du Club : Valérie Apcher, Céline et William Caillet. Ils sont secondés par Thierry Civrais et Laurent Moynot.

Les équipes jeunes sont de plus en plus nombreuses à être engagées et il est surtout important de noter que les enfants, même dès l'âge de 8 ans, sont capables de réaliser de beaux matchs.

Ceci est très prometteur, mais il nous reste à fidéliser les 16-25 ans, qui restent très peu nombreux à venir se détendre sur nos terrains. Un appel est donc lancé aux jeunes adultes qui peuvent bénéficier d'un entraînement le dimanche matin s'ils souhaitent se perfectionner.

Beaucoup des joueurs et joueuses des équipes 2 et 3 sont présents ce jour là, et ils sont motivés pour vous intégrer au club. La saison s'est d'ailleurs finie par le tournoi interne dont les vainqueurs sont Caroline Huguet (classée 30) et William Caillet (classé 15/3).



Ce fut donc une bonne année sportive et nous espérons tous au sein du club que de nouveaux adhérents viendront nous rejoindre pour profiter de nos nouvelles installations.

Le tennis club municipal de Preuilly vous souhaite à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.



Vie paroissiale

Les choix dans la vie.

Très souvent, dans la vie, nous sommes obligés de faire des choix. Tous n'ont pas la même importance. Choisir un menu, choisir un vêtement, choisir une émission à la télévision, choisir une lecture, choisir de faire la fête, choisir une activité professionnelle, choisir un logement, choisir une activité sportive, choisir une responsabilité dans une association etc....

Nous pourrions nommer beaucoup d'autres occasions où nous faisons des choix. Certains orientent notre vie définitivement, peuvent avoir des conséquences heureuses ou malheureuses pour le restant de nos jours. Si nous avons des contraintes que nous imposent les événements, nous avons bien la possibilité d'exercer notre liberté dans certains domaines de notre vie. Mais il ne faut pas ignorer que nous sommes influencés par bien des courants de pensées ; les medias transmettent des informations suivant leur point de vue, elles répandent des idées comme étant des vérités, (nous devrions dire « leur vérité ») ou des vérités acceptées par la majorité des personnes. Une majorité n'a jamais fait une vérité. Existe-t-il des domaines où nous pouvons exercer notre liberté ? Qui dit « liberté » dit « responsabilité », chaque personne doit assumer ses choix. Chaque personne doit s'informer le plus possible. Les directives ont pour but de nous guider. Chacun doit essayer de faire correspondre ses choix avec ses comportements, donc tout cela en bonne logique.

Pour le curé que je suis, c'est une préoccupation qui m'habite, pour moi-même et sur tout, pour tous ceux qui m'entourent ou que je rencontre. Etre conscient des choix que nous faisons, s'informer le plus possible pour être guidé, nous n'avons pas la science infuse, c'est ce qui retient mon attention. Dans tous les domaines de la vie il me semble que nous devons avoir cette préoccupation.

Le concile Vatican II, fut un grand changement dans la façon de vivre et de comprendre la foi des chrétiens. La mentalité de la société était d'imposer ce qu'il fallait faire et croire et tout naturellement nous retrouvions ce comportement dans l'Eglise depuis bien longtemps. Au concile a été mis en valeur la liberté de chacun, liberté de croire, avec la possibilité et le désir de poser beaucoup de questions pour comprendre. C'est mettre en valeur la grandeur de toute personne que de lui permettre de s'informer, de décider, d'assumer ses choix. Prendre un engagement suppose que je vais assumer ce choix avec ses obligations. C'est exigeant et c'est vivre libre. Libre ce n'est pas faire n'importe quoi, c'est assumer sa responsabilité. N'est-ce pas merveilleux ! C'est toujours à rechercher.

Abbé Daniel GODEST

Il était une fois Preuilley

Adieu le petit garçon, Bonjour l'adolescent, Bonjour l'apprenti, Bonjour le militaire

Mon entrée dans le monde des adultes

Je quitte l'école à la mi-juillet 1947, la fin du mois ce sont les vacances qui pourraient être scolaires si je n'avais pas quitté l'école. Je ne me doute pas qu'elles seront les plus longues que je prendrai effectivement jusqu'à ma retraite. Je ne pose aucune question à mon père pour ce qui sera la date exacte de mon embauche. Je redoute ce qu'il va me dire un soir : "Es tu prêt à embaucher lundi ?". Malgré la petite pointe d'inquiétude pour avoir à quitter le monde insouciant de l'enfance pour entrer, sans transition, dans ce monde des adultes que j'ai hâte de découvrir. Un monde où je vais m'immerger, qui ne me lâchera plus et dont je devrai suivre toutes les étapes. La première, celle par qui je débiterai, sera celle de l'apprentissage de mon métier. La route qui y mène, j'en suis persuadé, est la meilleure, celle où je suis tombé à ma naissance et que j'ai suivie sans me poser de questions.

Ce sera le premier lundi d'août 1947 que commencera ma nouvelle vie. À compter de cette date, je ne suis plus un gamin, mais je suis bien obligé de me rendre à l'évidence, je ne suis pas encore tout à fait un homme. Je suis heureux d'être débarrassé du carcan des études, de ne plus être un élève ou un étudiant, carcan qui ne m'aurait pas permis de goûter à la condition d'adulte, d'adulte libre. Ma liberté, je la savoure de tout mon être, je serai l'égal de mes futurs compagnons de travail, je n'aurai plus de maître à l'exception, peut-être, de mon père dont quelquefois, il m'arrivera de contester l'autorité (par trop tout de même). Jean, les autres ouvriers, je les considérerai d'égal à égal, même s'ils me commandent. Je serai leur camarade, je serai leur copain, mais aussi et pour moi c'est important, le fils du patron, un membre de la famille Bugeon, celle qui a donné son nom à l'entreprise, une entreprise que je vénère et qui, pour moi, est auréolée d'un grand prestige. J'en connais déjà toute l'histoire, car elle a une histoire, je la tiens de ce que m'ont raconté mon grand-père, ma grand-mère, un cousin de mon père Ferdinand Bugeon, mon père, ma mère ...

Tout commença, je le suppose, un peu avant les années 1860. Jean-Baptiste Bugeon, un Marchois, "un maçon de la Creuse" venu dans la région travailler sur un chantier du canal du Berry, pris pour femme en la mairie de Preuilley, Pauline Riffet la fille d'un garde-chasse que je suppose être employé chez l'un des gros propriétaires de la commune. Le mariage a lieu en 1858. Au foyer naquirent six fils, vivants, dont mon grand-père Jean Bugeon. C'est à Preuilley que le ménage se fixera et que Jean-Baptiste créa son entreprise, période certainement faste pour la construction. L'entreprise compta, quelques années plus tard, plus de soixante-dix ouvriers de métiers divers : des carriers, des tailleurs de pierre, des maçons, des bûcherons et même un sabotier. Il faut savoir que Jean-Baptiste avait joint à son entreprise un négoce de marchand de bois. Pendant ces années fastes, tous les fils travaillaient dans l'entreprise familiale. Le train de vie de la maison devait être plus élevé que celui des paysans de Preuilley. Mais, le brave homme avait un point faible, il était illettré, mais paraît-il, il savait très bien compter. Toujours est-il que des marchands de bois malhonnêtes profitèrent de cet illettrisme pour le filouter et le ruiner, en partie. Il y avait aussi ses fils, élevés en enfants gâtés, qui se jalousaient et

tiraient chacun de leur côté un coin de couverture. Sur la fin de sa vie, il se retrouva sans revenus et fut obligé de vendre une partie de ses biens et à la charge de l'un de ses fils aidé, comme le voulait la loi, avec plus ou moins de bonne volonté par les autres. Quatre d'entre eux fondèrent leur propre entreprise avant que le père eût cessé toute activité (j'ai retrouvé dans des archives à la mairie un appel d'offre pour la construction d'un chemin où les quatre frères, chacun de leur côté, et le père soumissionnaient pour le même travail).

Mon grand-père faisait partie des quatre, il fonda son entreprise, elle n'avait rien à voir quant à la taille avec celle de son père. Il n'employait que quelques compagnons dont le nombre variait avec l'importance de ses chantiers. Pour les plus importants, il s'associait souvent avec Louis, l'un de ses frères. Je crois savoir qu'il devait être un bon maître maçon, le seul en tous les cas, dont l'entreprise survécût à Preuilley. Pourtant, parce qu'il ne devait pas être très ambitieux, parce que le travail surtout de l'entretien ne manquait pas, que les chantiers importants des années 1870-1890 qu'avaient été les écoles, les bâtiments communaux étaient terminés depuis déjà quelques années, il ne put ou ne voulut pas avoir une entreprise de la taille de ce qu'avait été celle de son père. Il vivait bien, sa famille était à l'abri. Pendant quelques années, il fût le seul avec son frère Louis, à posséder un permis de chasse sur la commune en dehors des gros propriétaires. Il était respecté dans le village. Pour les Preuillois prompts à donner des surnoms ce fût "Maître Jean". S'il y avait eu un éclatement anarchique de l'entreprise de mon arrière-grand-père, en revanche la transmission, le passage de témoin de patron dû se passer d'une manière un peu plus floue entre mon grand-père et mon père ; mon grand-père continua de travailler dans l'entreprise, les mêmes compagnons restèrent, ce fût une continuité, sans que je puisse en donner la date exacte.

Mon père avait une très forte personnalité aussi, dès qu'il fût revenu de son service militaire, même si c'est encore son père le patron, c'est lui qui prend les rênes de l'entreprise. C'est donc la même qui entreprise qui continue. Alors qu'elle avait pris une certaine importance avant la guerre, à la fin de celle-ci elle prend un nouveau départ dans des conditions difficiles. C'est à cette époque que j'intègre l'entreprise. Avec mon père, elle compte trois maçons, Jean et les frères Boisrond, Pierre et Émile, je serai donc le cinquième élément.

À mon embauche, je ne puis pas maçon bien sûr, mais je ne serai jamais un gougea (manœuvre), ce n'est pas digne du fils du patron, non je serai apprenti.

La découverte de l'entreprise

Jusqu'à ce jour, je connaissais mon père surtout comme l'un de mes parents et je croyais bien le connaître comme patron, mais à le côtoyer journallement je vais découvrir un autre homme. Je découvre en premier ce qu'est en réalité un patron : c'est lui le chef, s'il n'est pas autoritaire avec ses fils, avec ses compagnons, de vieux copains d'enfance, il impose le respect et aime bien être obéi, c'est lui qui conduit les chantiers et veille à leur bon déroulement, il est également un très bon maçon, adroit habile, son travail est irréprochable. Il n'a ni secrétaire, ni comptable, c'est lui qui cumule les deux postes, il est vrai beaucoup moins compliqués qu'aujourd'hui. Il fait les devis, les factures, quelquefois les plans, il prépare la paie, pourtant il n'a passé aucun examen. Il est très bien considéré dans le milieu du bâtiment, que ce soit de la part de ses collègues, des architectes, des clients. C'est lui qui approvisionne le chantier en matériaux et en matériel avec la Bouine qui, après quatre ans de repos forcé, est repartie pour une nouvelle carrière. Quelquefois, au cours de ma première année de

travail, quand il juge que ma présence n'est pas indispensable sur le chantier, il m'emmène dans la camionnette pour l'aider à charger du matériel comme de l'échafaudage entreposé à la grange, ou des matériaux chez les négociants. Chez l'un d'entre eux, un ouvrier reçoit les clients dans la cour, entre deux, il fabrique des parpaings de béton avec une presse à bras. Quand il n'est pas libre c'est le patron, un homme encore jeune qui aide au chargement. Quelquefois, l'un et l'autre ne sont pas là (souvent partis en livraison). Dans ce cas, c'est la mère du patron qui aide et surtout contrôle les chargements. Elle établit aussi les bons de livraison. C'est une grande femme habillée de noir avec un grand tablier. Ce que je remarque tout de suite, ce sont ses mains, larges, épaisses, calleuses comme celles d'un homme. Il paraît que c'est elle qui avait fait marcher le négoce seule, à la mort de son mari. Il y a d'autres fournisseurs où mon père est client à Bourges et à Vierzon.

Ce que j'admire chez mon père, quand après être parti du chantier pour approvisionner ou pour une autre raison, c'est sa facilité à se remettre au labeur et à la fin de la journée, constater qu'il a fait autant de travail que les autres ouvriers. Vraiment mon père est un patron, un maître maçon, un seigneur dans son genre, il pourrait faire beaucoup mieux que petit patron d'une petite entreprise. Peut-être que la guerre l'a stoppé au moment où justement il commençait à changer de braquet, peut-être aussi n'est-il pas assez ambitieux, la vie simple qu'il mène lui convient très bien.

Jean est un très bon ouvrier, il fait le travail qu'il aime, il a un rendement bien supérieur à celui des autres compagnons et son travail est irréprochable. C'est lui qui prend en charge les travaux les plus délicats, il est le seul à faire autant et quelquefois plus que mon père. Il est vrai qu'il a pour lui sa jeunesse et qu'il est dans la force de l'âge. À cette époque, c'est lui dans l'entreprise qui a la plus grande capacité de travail. Quand mon père n'est pas là, c'est lui qui fait fonction de chef d'équipe. Si c'est un bon camarade des frères Boisrond, plus âgés que lui, son attitude à mon égard sur le chantier est tout autre que celle qui est la sienne à la maison. Je ne suis plus le petit frère qu'il choyait et les premiers temps, j'en suis surpris, je ne suis plus à l'école mais sur un chantier. Je n'ai plus de maître, mais je suis avec un père, un frère, qui ne me font pas de cadeaux quant au travail, des maîtres en quelque sorte. En revanche, Jean est toujours aussi sympathique avec moi en dehors du chantier. Je passe souvent chez lui saluer Édith qui discute avec moi comme avec un adulte et l'accueil de Jean est tout aussi chaleureux. Mais sur le chantier, son comportement à mon égard n'a plus rien de comparable, il n'est plus mon grand frère mais un maître d'apprentissage exigeant. Il faut bien que j'admette que je suis par nature un peu lent. Je n'ai pas et que je n'aurai jamais son habileté manuelle, il me faudra du temps pour que je compense, en pensant bien à mon travail, en étudiant mes gestes de façon à perdre le moins de temps possible. Mon système a du bon, mais il me faudra beaucoup d'efforts moi qui n'étais guère habitué à en faire, pour faire dans un premier temps aussi bien que les compagnons et à arriver à portée du rendement de Jean. Il ne passe sur rien et ce qu'il ne relève pas avec les autres ouvriers, il ne le laisse pas passer venant de ma part. Je suis surpris et quelquefois peiné par ce comportement. Si Jean est un très bon ouvrier, sa pédagogie manque de souplesse. Aujourd'hui, je comprends mieux cette attitude à mon égard sur les chantiers. Peut-être que dans son subconscient, il admet mal que je prenne le même chemin que lui en ayant fait moins d'efforts, peut-être que mon père est moins dur avec moi qu'il ne le fût avec lui. S'il est sûr de sa supériorité dans le travail sur le chantier, il sait également que je lui suis peut-être supérieur pour ce qui pourrait être le travail de bureau, que si je reste à l'entreprise, il sera obligé de me supporter toute sa vie active. Peut-être aussi et c'est sûrement la raison principale, est-il mal placé pour m'apprendre mon métier. Quand je suis sous son contrôle, il exige que je fasse aussi bien que lui et il manque de patience. Je préfère travailler à côté de mon père, il m'explique aussi bien et est plus coulant. Je connaîtrai bien plus tard les mêmes rapports tendus avec mon fils Claude. J'exigerai de lui plus et mieux et je serai longtemps persuadé qu'il ne pourra jamais reprendre un jour l'entreprise. Je ne serai pas toujours

juste et patient avec lui, tout comme Jean à mon égard mais j'aurais voulu être fier de lui. Il créera plus tard son entreprise et il sera un chef d'entreprise qui n'aura rien à m'envier.

Pour en revenir à Jean, il ne me martyrise pas loin s'en faut et le plus souvent je m'entends bien avec lui et si, de temps en temps, il a un fichu caractère, le mien est beaucoup plus souple. Je m'habitue, je comprends vite, le rendement viendra petit à petit. Sur les chantiers, je n'ai plus de frère mais un maître d'apprentissage, le maître dont je croyais bien m'être débarrassé pour de bon en quittant l'école. Notre fratrie commencée en 1947 durera trente-huit ans jusqu'en 1985. Les bons souvenirs et les bonnes ententes auront été beaucoup plus nombreux que les mauvais moments et les disputes.

Pierre Boisrond, je l'ai toujours connu. Dans ma petite enfance, j'avais eu l'impression qu'il faisait partie de la famille. Il était entré dans l'entreprise quelques mois après son retour du service militaire, bien avant ma venue dans ce monde. Avant la guerre, il fût l'homme de confiance de mon père, Jean ne travaillait pas encore ou était trop jeune.

Je l'ai déjà écrit, il avait son permis de conduire lorsque notre vénérable "Bouine" arriva pour servir l'entreprise et la famille mais il n'avait pas de voiture. À cette époque, il était quand même motorisé et avait une petite moto, il logeait chez ses parents et n'était pas marié. En attendant que mon père passe son permis c'est lui qui, pendant quelques semaines, conduisit la camionnette.

Avec la guerre, il sera absent plus de cinq ans, il est mobilisé en 1939 et comme la plupart des prisonniers, il ne revint que cinq ans plus tard, en 1945. Dès son retour, mon père le réembauche immédiatement. À ce moment-là il a besoin de main d'œuvre, Jean est absent et fait son service militaire. Lorsque j'arrive dans l'entreprise, je le connais déjà très bien. Il a toujours été gentil avec moi. Sous le flot de mes questions, il me raconte des morceaux de sa vie.

Il a commencé sa vie active à douze ans, loué comme petit berger au domaine de Billerat. C'est le genre d'emploi qui attend les enfants d'ouvriers à la campagne. C'est encore un peu d'actualité. Quand je sors de l'école, la différence est que ce n'est pas à douze ans mais à quatorze. Il aide le berger qui n'est autre que mon arrière-grand-père Chantelat (mon Pépé-vieux) de qui j'ai gardé un très bon souvenir. Ma grand-mère, tante Tasie et même tante Jeanne m'ont décrit bien des fois ce brave homme quand, assis fièrement sur le banc de sa voiture de maître, il conduisait un bel attelage, sanglé dans une livrée impeccable, les favoris bien taillés sur les joues. Ses patrons, les Marcandiers, sont partis ou sont morts, tant pis pour le vieux cocher, il doit faire un retour aux sources. À défaut d'un banc de carrosse, il a repris le bâton de sa jeunesse et gardé un troupeau de moutons. Pierre, lui aussi, garde un bon souvenir du vieil homme, je n'en suis pas étonné, à l'aurore de mes souvenirs, il m'est toujours apparu brave, mon Pépé.

Il me raconte son service militaire au Maroc, dans un régiment de transmission avec la spécialisation de téléphoniste. Il me décrit un pays magnifique et son aller et retour en bateau. Si seulement, la même chose pouvait m'arriver quand j'aurais l'âge. Mais pour lui c'est la guerre qui occupe la plus grande part de ses souvenirs ; Il me parle de la pagaille de la mobilisation, de la drôle de guerre, de la déroute, de la reddition, de sa condition de prisonnier de guerre en France où il était presque en liberté et de la libération qu'il croyait imminente, comme ses copains. En fait de libération, c'est un wagon à bestiaux accroché à un train qui roule vers l'Allemagne, ce sont les stalags avec leurs

baraquements en bois, c'est le froid lors du premier hiver, c'est son travail chez un marchand de charbon, c'est la camionnette "Opel" avec laquelle il fait les livraisons, elle lui rappelle la Bouine mais est plus moderne. C'est grâce à son permis de conduire qu'il a eu ce poste. C'est aussi un vieil Allemand qui l'accompagne dans les livraisons, il l'aide et le surveille, il est un peu jaloux de ne pouvoir conduire. Il semble très réceptif à la propagande nazie et pourrait bien être du parti. Il me décrit les bombardements alliés qui écrasent la ville de Nuremberg, les abris qu'il partage avec les civils et puis sa libération par les Américains, le long chemin du retour avec les copains, la voiture à bras qu'ils poussent devant eux où ils ont entassé leurs maigres baluchons, en stop avec les militaires alliés, en train qui traîne sur un réseau démantelé. Il me fait partager son arrivée en France, à Paris, à Vierzon, à Preuilley. J'écoute ce qui est pour moi un morceau d'histoire avec curiosité et respect pour Pierre bien sûr, mais aussi pour tous ceux qui ont vécu cette odyssee. Je mets en parallèle ce récit avec ce que j'ai connu pendant la même période à Preuilley, je me rends compte que malgré quelques désagréments et quelques peurs, nous avons été plutôt gâtés par la chance. Je crois que la captivité a marqué Pierre au plus profond de lui-même, peut-être a-t-il quelque chose de cassé au fond de son esprit.

Pierre est un bon maçon, mais il n'a pas ou n'a plus le rendement qu'ont mon père et Jean. Je crois que sans le montrer, il en ressent une certaine jalousie qui pointe au travers de certaines de ses réflexions. Il accepte très mal les remarques de mon père et surtout celles de Jean. À ces moments-là, il se renferme sur lui-même, en parle plus pendant une journée, voire une semaine. Quelquefois, il lui arrivera de quitter le chantier ce qu'il fera pour de bon un matin d'hiver en 1959. Ce matin-là, il gèle mais pas assez pour arrêter le travail. Un grand feu est allumé au pied de l'échafaudage. Pierre, comme nous tous dans l'équipe, a froid, il reste à côté du feu et tarde à rejoindre son poste de travail. Cette attitude énerve mon père qui, ce matin, est un peu "bourru" et qui lui dit : " Alors vas-tu te décider à monter ce matin ". Pierre, piqué au vif, ne répond pas, tourne les talons sans rien dire et quitte le chantier. La vieille amitié que le lie à la famille Bugeon semble l'avoir abandonné, elle est remplacée par une sorte de haine, son comportement nous peine tous, surtout mon père pour qui Pierre compte beaucoup. Moi, je ne comprends pas que l'on soit lié aussi étroitement pendant plus de 30 ans et que, pour une remarque, une parole, tout ce qui avait tissé les liens de l'amitié, disparaisse et que ceux-ci se rompent à jamais. Pourtant personne n'a changé. Fernand Bugeon, Pierre Boisrond, sont les mêmes personnes après avoir prononcé et entendu la phrase fatidique. Bien plus tard, quand mon père aura disparu, que Pierre sera en retraite, il se rapprochera de la famille, l'amitié reprendra la place qu'elle n'aurait jamais dû quitter.

Émile n'est plus tout jeune, il est un peu plus âgé que mon père. Ce n'est pas un grand maçon aussi bien en savoir faire qu'en rendement mais il est beaucoup plus souple de caractère que son frère. Lorsque mon père lui fait une remarque sur son travail, il ne se vexe pas et, si je suis auprès de lui, il m'adresse quelquefois un petit sourire complice qui semble dire : "Cause toujours vieux camarade". Il connaît mon père depuis l'enfance et ne le craint pas beaucoup. Il laisse l'orage passer et continue son petit train-train. Il sera le premier maçon que je dépasserai en rendement mais lui n'en porte pas ombrage, bien au contraire. Ce que je fais il n'a plus à le faire, il s'arrange souvent pour que son travail soit mélangé à celui des autres maçons pour qu'il soit plus difficile à la distinguer. Très vite, il me demandera de faire le travail le plus compliqué en disant d'un air contrit : "Je ne vois plus bien clair et puis, toi, il faut tu apprennes". Mon père a installé une presse à parpaings sur le petit terrain à côté du garage. Très vite, je suis mis en équipe avec Émile pour en fabriquer. L'entreprise n'a pas encore de bétonnière et il faut faire le béton à la main. La presse est d'un modèle ancien, elle est équipée de deux leviers sur lesquels il faut tirer pour presser. Émile se pend à bout de bras après son levier, mais ne fait pas plus d'efforts qu'il n'en faut, je dirais même pas assez. Moi, plein de bonne

volonté, je tire, je gigote, je fais ce que je peux mais je ne suis pas encore bien lourd. Quand, après bien des efforts, le parpaing sort de la presse, c'est moi qui le glisse sur une planchette pour le transporter et le mettre à sécher. Je donne tout ce que j'ai de force et de vigueur pour que la production journalière soit compatible avec les normes de production. Émile, lui, me laisse me démener et ne se départit pas de son petit train-train. Le soir, après le travail, mon père vient jeter un coup d'œil sur la production de son équipe. Souvent, il la trouve plutôt faible et m'en fait le reproche. Ces reproches me vexent, je me suis donné à fond toute la journée et j'ai essayé d'entraîner Émile dans un rythme plus vif mais sans succès. Ce qui me vexe encore plus que les reproches, c'est que mon père, comme tous les soirs, boit sa chopine avec ses copains et souvent en tête-à-tête avec mon partenaire de travail, ce filou d'Émile, le responsable du mauvais rendement mais, lui ne récolte pas de reproches et blague avec son camarade Fernand. Mis à part ces petits travers, il est et restera mon meilleur camarade de travail. Entre Jean qui n'est pas souvent satisfait de mon labeur, mon père qui me surveille du coin de l'œil et me remet en selle quand il le juge nécessaire, Pierre qui souvent boude et fait la tête, il y a Émile, c'est le plus âgé mais c'est lui qui a le caractère le plus jeune. Lui ne me reproche rien, il a toujours une bonne parole et ce qui pour moi est considéré comme une grande marque d'amitié, m'offre souvent une cigarette que je fume avec délice.

Lui aussi a bourlingué. Il a travaillé dans les fermes jusqu'à son départ pour l'armée. Les mauvaises langues disent qu'il a appris à l'une de ses patronnes dont le mari était à la guerre, à faire du vélo et cela jusque dans les fourrés d'un bois voisin. Tout en se défendant mollement, quand je le questionne sur cette histoire, il ne dément pas. Il fait partie de la classe 18, l'une des dernières mobilisée. Il est affecté au corps expéditionnaire d'orient du côté des Dardanelles comme infirmier et ne participât pas aux combats. Avec la fin de la guerre, il connaît Istanbul en Turquie, une ville qu'il décrit comme magnifique. Il va aussi en Syrie et au Liban. Quand il est démobilisé, le bateau qui le ramène fait escale à Alger quelques jours. Il garde d'excellents souvenirs de cette escale au cours de laquelle il a l'occasion de visiter les vignes des pères blancs et d'apprécier leur vin vigoureux.

Entre les deux guerres, il apprend les rudiments du métier de maçon chez Monsieur Cherrier dit "Le Nain", c'est vrai que le brave homme n'était pas grand, mais sa taille ne l'empêchait pas d'être un excellent artisan maçon à Preuilley, je crois qu'il travaille aussi quelque temps chez mon père. Il retourne ensuite dans les fermes. Le premier souvenir que je garde de lui, se passe avant la guerre, lors d'une séance de battage chez Monsieur Bigot à quelques dizaines de mètres de chez moi. Une batteuse est installée auprès d'une meule de grains, elle est entraînée par un gros moteur électrique monté dans une cabine sur pneus et équipée d'une lieuse à paille. Et c'est Émile, mon futur coéquipier, qui coordonne machines et personnel. Il est le mécanicien, titre donné au responsable de la batteuse. Celle-ci appartient à Monsieur Theurière, fermier à Senay. Quand il me conte ces temps-là, il en est très fier. Ce poste qu'il occupât quelques années, c'est un peu son bâton de maréchal.

Je crois que c'est à la mort d'Émile que mon père embauche "Mimile" dont le vrai prénom est, en réalité, Louis. Bien qu'il soit vieillissant et quelque peu usé, mon père le gardera dans l'entreprise jusqu'à sa retraite, à cette époque elle est encore fixée à soixante-cinq ans. Je le répète encore une fois, mon père est un brave homme, il sait mieux que personne qu'Émile lui coûte plus cher qu'il ne lui rapporte mais il ne lui est jamais venu à l'esprit de s'en séparer. Entre les exigences naturelles d'un patron et l'amitié de deux camarades de toujours, c'est la camaraderie qui triomphe. Il arrivera dans ma vie de patron, bien des années plus tard, d'avoir le même comportement que mon père, l'amitié pour un camarade de travail prendra toujours le dessus sur l'intérêt de l'entreprise. Cette façon de concevoir les rapports entre patron et ouvriers a peut-être été l'une des raisons pour laquelle mon père n'a pas fait fortune, pas plus que je ne l'ai faite dans un contexte devenu plus mauvais. Émile

partira en retraite fin 1963, il commence à faire froid et "Mimile" prépare sa grippe, il tousse toute la journée et le lendemain il n'est pas à l'embauche, il est au rendez-vous de la grippe. Il faut savoir qu'il perçoit déjà sa retraite depuis quelques mois, il fait du rab. Plein d'espoir et d'optimisme il nous dira quand nous irons prendre de ses nouvelles, assis devant un bon feu de cheminée, dans sa chambre : "Je vais passer l'hiver au chaud mais soyez sûr que je reviendrai quand le coucou chantera". Il sera sourd au chant printanier de cet oiseau et ne reviendra jamais sur les chantiers, ce qui n'étonnera personne. En revanche, c'est souvent que je le reverrai au café, je serai heureux d'évoquer avec lui ce qui sera déjà le bon vieux temps.

Voici donc l'équipe avec laquelle je vais devoir travailler, les membres sont tous pour moi de vieilles connaissances et je me réjouis de travailler avec eux.

L'embauche

C'est au matin du premier lundi d'août 1947 que ma mère rentre dans ma chambre et me réveille. Il est tôt, six heures et demie. J'ai bien dormi et je suis bien vite sur pied. Sur mon lit, elle a déposé une tenue de travail flambant neuve, un pantalon et une veste de moleskine bleue. Dans la cuisine de la petite maison, je chausse des souliers montants cloutés en cuir. En cette saison si la veste fait partie de la tenue du parfait maçon, je ne la passe pas, c'est qu'il fait diablement chaud en cet été 47. Sur le pantalon, il y a une poche de "mètre", mon père m'en a acheté un, c'est en fait un double-mètre pliant en bois. Lui et les maçons ont des doubles-mètres en "duralumin", un mètre dans la poche c'est la marque de fabrique d'un compagnon du bâtiment.

Après avoir déjeuner, je me lave les dents, me mouille un peu le museau et peigne, pour la journée, mon abondante chevelure frisée et coupée à trois centimètres. Je me rends au lieu de rassemblement de l'équipe devant la grange, un bâtiment que mon père loue. Elle est située de l'autre côté de la route en face du garage de la Bouine. Mon père et Jean sont déjà là, ils chargent la camionnette. Pierre et Émile arrivent quelques minutes plus tard, l'exactitude n'a jamais été leur fort. Ce jour-là, nous partons en camionnette, Pierre, Émile et moi trouvons à nous loger entre matériaux et matériels entassés dans la caisse, mon père et Jean sont dans la cabine. Nous sommes sur le chantier à sept heures et demie, à midi c'est la pose pour déjeuner suivie d'une mini sieste qui dure jusqu'à 14 heures, nous débauchons à 18h30. Nous travaillons neuf heures par jour, six jours par semaine. Nous nous rendons en camionnette sur le chantier quand il faut transporter des matériaux ou du matériel mais l'essence est encore rare et quand le chantier est approvisionné c'est à bicyclette que nous faisons les trajets. Dans ce cas nous partons un peu plus tôt. Dans ces temps heureux pour les patrons, les conventions collectives n'existaient pas encore et n'imposaient pas les trajets dans le temps de travail.

Sauf lorsque nous travaillons à Preuilly, nous déjeunons sur place au chantier. Mon père et moi avons notre déjeuner dans un panier en osier rectangulaire avec un couvercle, un peu comme une valise. À l'intérieur nous y trouvons le repas que ma mère a disposé dans des potets, c'est-à-dire des gamelles, en aluminium. Le plus souvent il n'y a qu'à faire réchauffer mais parfois, il arrive que nous ayons à faire cuire un bifteck, une côtelette. Pour réchauffer ou faire cuire nous avons un réchaud à alcool ou un brasero à charbon de bois ou tout simplement un feu que nous faisons avec du bois pris sur place : des chutes de planches à coffrage, du bois de démolition, du bois mort. Jean transporte son repas dans une musette, les frères Boisrond dans un panier semblable au nôtre. Nos vélos sont tous équipés d'un porte-bagages sur lequel nous arrimons paniers et musettes. Souvent, si le chantier n'est pas trop loin

du bourg ou si nous sommes en ville, nous allons acheter une partie de notre repas sur place. J'aime bien faire les courses, je pars un quart d'heure avant midi, à pied ou en vélo et je vais à la boulangerie, à la boucherie, à la charcuterie, souvent les deux dernières sont dans le même commerce. Quand je suis de retour, les maçons ont installé la table, allumé le feu ou préparé les réchauds. Nous avons toujours une poêle et l'odeur de la viande mélangée à celle de la fumée ouvre très bien l'appétit. Tous les maçons boivent du vin, du vin de leurs vignes, seul Pierre n'en possède pas à mes débuts, mais il ne tardera pas à en planter une. Moi, comme tout le monde, je bois du vin, les premières années je le coupe avec un peu d'eau, mais cette habitude passera vite pour ce qui est des repas pris en déplacement. Ce que j'aime bien dans ces repas, c'est de préparer le fricot, c'est idéal pour ouvrir l'appétit et, le fin du fin, ce sont les repas pris en pleine nature, même s'il fait froid, devant un grand feu, à l'abri du vent, quand le givre étincelle aux branches et sur les brins d'herbe. Cette situation, je la vis quelquefois quand nous travaillions sur les routes mais surtout quand il gèle l'hiver, que les maçons ne peuvent plus travailler sur les chantiers à cause du gel et que nous sommes occupés à couper du bois de chauffage dans la forêt. Les frères Boisrond font le leur. Avec Jean j'aide mon père, il fournit en chauffage la maison, le poêle de la chambre de mes grands-parents, Jean et sa famille et la tante Tasie. Au bois, nous déjeunons sur place devant un énorme brasier alimenté par les ramures. Les deux spécialités les plus appréciées au cours de ces repas sont des harengs saurs ou des harengs salés, enfilés sur une baguette de bois que l'on fait griller au feu et des pommes de terre en robe des champs cuites sous la cendre. Le fumet des harengs qui grillent accompagnés par l'odeur de la fumée du feu qui, par instants, nous tire quelques larmes, est idéal pour ouvrir toutes grandes les portes de l'appétit. Quand on ajoute à tout cela un fromage de chèvre qui a fait un séjour enveloppé avec sa feuille de platane, dans un pot de grès et un verre du petit vin rouge de la récolte familiale, on a participé à un repas digne d'un prince. Je souhaite à tous ceux qui liront ces lignes de participer dans les mêmes conditions à un tel repas car le meilleur des restaurants, le plus renommé des traiteurs, ne peuvent offrir une telle merveille. Et puis, dans les bois, le décor est naturel, pas besoin d'aquarium ou d'oiseaux en cage pour l'animer, mais il y a toujours à quelques mètres du feu, un petit rouge-gorge bien libre mais confiant qui vous honore de sa présence. Le propos au sujet du rouge-gorge refait monter du fond de ma mémoire une petite histoire que mon père a dû justement me raconter auprès de l'un de ces feux : "au printemps, un rouge-gorge et un loubris (roitelet) se rencontrent, se saluent, ils se questionnent :

- Où as-tu passé l'hiver ? demande le rouge-gorge au loubris.

- J'étais, répondit le rouge-gorge, dans la forêt auprès d'un feu où un bûcheron mettait des bûches aussi grosses que ma cuisse, et toi où étais-tu ?

- J'étais dans un grenier où j'avais du grain jusqu'aux genoux.

Pour en revenir au repas pris sur les chantiers, le réfectoire est installé dans un endroit abrité comme un hangar, un atelier, une pièce désaffectée. Je garde le meilleur des souvenirs de tous ces repas pris en communauté, les discussions y vont bon train, c'est un moment agréable à vivre, peut-être que c'est l'esprit grégaire de nos lointains ancêtres, réunis pour manger, eux aussi autour du feu protecteur, qui refait surface.

C'est donc neuf heures par jour et six jours par semaine que nous travaillons. La semaine de trente-cinq heures est encore bien loin. Les vacances, c'est pour les autres, pour les fonctionnaires, pour les ouvriers qui travaillent dans de grandes entreprises, pourtant la caisse de congés payés du bâtiment existe. Mon père y cotise et les maçons reçoivent le montant de quinze jours de vacances mais, dans les petites entreprises du bâtiment, il n'est pas question de s'arrêter de travailler l'été alors que l'hiver elles sont souvent obligées de cesser le travail plusieurs jours, quelquefois plusieurs semaines

à cause du froid et de la neige. Il existe bien une caisse de chômage intempéries mais, à cette époque, si les petites entreprises cotisent, le remboursement du chômage est réservé aux entreprises plus importantes. On peut donc considérer que les vacances c'est l'hiver que nous les prenons et c'est pendant cette période que nous coupons le bois de chauffage. Le montant des congés payés arrive l'été et s'il n'est pas question d'arrêter les chantiers, cette somme d'argent qui tombe dans les escarcelles des maçons fait office de treizième mois et elle est la bienvenue pour faire un achat, ou bien, pour les plus économes, pour être déposée sur un livret de caisse d'épargne, ou bien encore pour régler quelques dettes. Cette situation changera petit à petit, l'entreprise en prenant de l'importance aura droit au chômage intempéries et, quelques années plus tard, les maçons prendront effectivement leurs vacances.

Les chantiers

Je ne me souviens pas en détail et dans le temps de tous les chantiers qui se sont succédés tout au long de ma vie de maçon, certains me marqueront plus particulièrement, c'est bien le cas du premier.

Pour mon embauche, l'entreprise vient de commencer une maison à Quincy, la seconde construite depuis la fin de la guerre et, mis à part le foyer rural de Quincy, la prochaine ne sera mise en chantier que pendant l'été 1955 (à partir de cette date commencera l'âge d'or pour la construction qui se terminera vers 1974). Le client est un vigneron. Il doit cultiver trois ou quatre hectares de vigne avec ses fils. C'est un homme corpulent. Il a une grosse tête, le visage rouge violacé garni d'un nez énorme tout bourgeonné ce qui est la marque évidente de ceux qui usent et abusent du jus de la treille, mais ça tout le monde le sait. Il possède un organe vocal très puissant qui s'entend de loin, souvent ponctué par un rire tout aussi sonore. Il a tout d'un homme satisfait de lui-même, heureux et content de vivre. Seul reste de son passé beaucoup moins aisé d'avant guerre, son engagement politique. Comme beaucoup de paysans d'origine modeste de cette époque, il se dit communiste, plus par principe et fidélité que par conviction. Il n'observe d'ailleurs guère les préceptes de ce parti. Sous son aspect rustre et un peu rude, c'est un brave homme qui me prend en amitié dès mon premier jour sur le chantier. Tous les matins il vient nous apporter deux litres de vin ; Bien sûr ce n'est pas du Sauvignon, boisson bien trop noble pour abreuver des maçons au travail, mais un petit vin rouge semblable à celui de chez nous, qu'il récolte pour sa consommation personnelle.

Tout compte fait pour mon embauche, je tombe sur un chantier intéressant, la construction d'une maison chez de bons clients, une famille sympathique pour laquelle il est agréable de travailler. Quand la journée est terminée, nous sommes tous fatigués et c'est avec plaisir que nous nous arrêtons chez le client. Il nous attend avec une bonne bouteille de vin blanc au frais. Malgré mes quatorze ans, il m'est ma foi, bien agréable de le déguster à petites gorgées avec un plaisir certain (je comprends que l'on puisse en abuser). Le quartier où il habite s'appelle l'Ecluziot. De ce lieu dit, part un chemin qui conduit à une ferme, Volveau. Le chantier est situé en bordure de ce chemin à quelques centaines de mètres de ce quartier. Un pont en bois saute le ruisseau dit le Riau qui vient de l'étang de la Motte. L'eau y est très claire, il serpente dans des jardins que les Quinçois appellent les "marais". Presque tous en ont un morceau. Ces terrains sont déjà frais naturellement, il suffit de se baisser pour puiser un arrosoir d'eau. L'arrosage n'est nécessaire que durant les grandes chaleurs de l'été. Je suis admiratif devant les beaux légumes et l'entretien parfait de tous ces jardins, tout y est aligné, dés herbé. Je crois que l'on peut dire que les Quinçois sont de très bons jardiniers. Sur ce plan, mon grand-père et mon père, que je pensais être des jardiniers hors pairs, ne soutiennent pas la

comparaison. Il faut dire aussi, à leur décharge, que les jardins de Preuilly sont faits de terre pauvre et sableuse que même, en arrosant abondamment, quand il faut chaud, les légumes dépérissent alors que les mauvaises herbes prennent un malin plaisir à pousser et à repousser.

Le terrain sur lequel la maison est en construction borde le chemin de Volveau en face des marais, un hangar agricole y est déjà monté. La maison en est à ses débuts, le terrassement de la cave est terminé, les fondations et les murs en pierre sont commencés.

Mon père me confie mon premier poste : puiser de l'eau au puits qui a été creusé dans la cave, à l'aide d'un touret, d'une corde et d'un seau. Décidément, je n'en sortirai donc jamais des manivelles, des puits et de l'eau. J'ai à remplir une tonne (un fût de 600 litres) dans laquelle les maçons puisent allégrement pour faire le mortier, pour arroser la maçonnerie qui a tendance à sécher trop vite au soleil brûlant du mois d'août. Pour un peu je me croirais condamné à remplir le tonneau des Danaïdes. Je m'attaque pourtant courageusement à cette tâche ingrate pour laquelle je n'ai jamais eu beaucoup d'affinité, mais je me dis qu'ici tout est différent, je ne suis plus un gamin qui puise de l'eau pour que ses grand-père et père puissent arroser, mais un maçon qui puise de l'eau pour que ses équipiers puissent travailler. J'ai même un poste important car, sans eau, pas de mortier et sans mortier, pas de maçonnerie. Après quelques heures d'effort, la tonne est pleine. Mon père qui a un œil sur moi ne me laisse pas inoccupé, il me fait venir auprès de lui, me donne une truelle et un marteau de maçon appelé "testu". Il est lourd avec d'un côté une pointe et de l'autre une face évidée au centre avec les deux bords, parallèles au manche, bien dégagés. Le "testu" sert à tailler grossièrement les pierres en les frappant avec l'un ou l'autre de ces deux bords. La pointe sert à aplanir une bosse, le "testu" sert aussi à tasser les pierres posées sur le lit de mortier étendu sur le mur pour qu'elles soient bien enfoncées dans celui-ci. La truelle sert à prendre le mortier dans une auge en bois pour en faire un lit de pose sur le mur en construction et à garnir entre les pierres posées sur le mortier. Enfin, je vais faire mes premières armes dans le métier et dans ce qui est encore la base du métier de maçon, construire un mur en pierres.

Le terrassement de la maison a été fait à la main, aux mesures exactes du bâtiment, la maçonnerie des murs de la cave vient juste d'être commencée, la face extérieure des murs en maçonnerie dans la partie enterrée de la cave s'appuie tout contre le terrassement, c'est à la mise en place de cette face (un parement) que mon père me propose de travailler. Il me montre comment choisir la pierre que l'on veut poser sur le lit de mortier, dresser si c'est nécessaire la face destinée à devenir parement et faire en sorte que celle-ci soit le plus perpendiculaire possible avec la face de pose. Il faut aussi veiller à ce qu'elle ne soit pas trop large et occupe entre un tiers à deux tiers de la largeur du mur. Il faut encore qu'elle soit à peu près de la même hauteur que ses voisines. Ce qui, à première vue, me paraissait facile devient d'un coup bien compliqué. Aucune pierre ne se ressemble, celle qui conviendrait au lit de pose que j'ai préparé avec le mortier, je ne la trouve pas, elles sont toutes trop épaisses, trop plates, trop larges, n'ont pas de parement ... Les coups de marteau que je donne pour dresser un parement ne font que l'arrondir. Si je veux raccourcir sa queue en largeur, elle se casse en deux... J'arrive quand même à en aligner quelques-unes sur le mur, leurs faces contre la terre. Mon père inspecte, il me dit : "Tiens, il y a un maçon qui marie sa fille, il y a une de tes pierres qui danse". En effet, certaines pierres que je croyais bien en place s'appliquent mal sur le lit de pose et remuent si on appuie dessus. Après cette première mise au point, mon mentor me fait combler les plus grands trous entre les deux parements avec des petites pierres, souvent des éclats qui proviennent de la taille des pierres ; celles-ci s'appellent des "garnis". Ensuite seulement, il faut refaire un lit de pose en mortier en prenant soin que celui-ci glisse bien entre les pierres du dessous. Je n'aurais jamais cru que construire un mur en pierres soit aussi compliqué. Mon père me dit qu'un maçon qui sait

maçonner avec la pierre peut faire n'importe quel autre travail de maçonnerie. Après quelques jours passés à ce poste, la difficulté va se corser. En effet, mon père me propose toujours de maçonner mais cette fois sur toute la largeur du mur et en particulier poser les pierres du parement intérieur. Là, pas de terre pour appuyer les pierres dont le parement n'est pas parfaitement droit et d'aplomb. Les pierres du parement de devant doivent avoir leurs faces droites et d'aplomb. Un autre élément entre en jeu, le cordeau posé quelque 80 centimètres au-dessus de la base du mur, aligné à la cote exacte du mur à l'intérieur. Ce n'est pas fini, pour poser le premier rang de pierres, il faut les plomber, c'est-à-dire, à l'aide d'un fil à plomb, aligner ces pierres juste à l'aplomb du cordeau. Pour les autres qui iront sur le premier rang, pas de fil à plomb, mais l'œil, l'œil du maçon. Celles-ci doivent être alignées entre le premier rang et le cordeau en prenant bien soin de laisser entre ces deux repères un petit espace que mon père appelle le "jour", pas trop important, la maçonnerie serait creuse, mais surtout le conserver car le mur risque de faire une bosse. Je regarde travailler mon père. Pour lui tout est facile, il semble ne jamais choisir les pierres, il prend toujours les bonnes, un ou deux coups de "testu" et voilà un parement ; un autre coup, la queue tombe, la pierre est déjà sur le mur, un coup d'œil au cordeau, un coup de marteau sur la pierre pour l'assurer et le voilà qu'il en a une autre à la main. J'ai l'impression que nous ne travaillons pas sur le même chantier, avec les mêmes pierres, avec le même mortier. Avec moi, rien ne va, j'ai beau chercher, je ne trouve pas la bonne pierre. Si je veux faire un parement, je ne fais qu'arrondir la pierre ; s'il me faut la raccourcir je la casse en deux, et quand je la pose sur le mur, elle a trop de jour ou pas du tout, ou bien encore c'est "un maçon qui marie sa fille". Je me demande si je saurai maçonner comme un vrai maçon un jour et je serai longtemps à en douter. Il me faudra des semaines, des mois et même plusieurs années avant que, comme mon père, toutes les pierres soient bonnes, que mon mur n'ai ni flaches, ni bosses, ou que, honte suprême, il ne s'écroule plus sur mes pieds. Je deviendrai un jour un bon maçon qui saura maçonner, qui prendra plaisir à construire cette maçonnerie de pierre que les maçons, dans l'antiquité, faisaient déjà mieux que moi. C'est sûrement le travail le plus noble dans tous les métiers du bâtiment avec celui de charpentier pratiqué, lui aussi, depuis la nuit des temps.

Pour en revenir au chantier, je suis soulagé quand mon père me demande d'aider à la confection du mortier souvent avec Émile. Je ne me fais pas prier pour approcher les pierres, remplir les auges de mortier et puiser à nouveau l'eau du puits. Tous ces travaux sont les bienvenus pour me reposer des difficultés de la maçonnerie.

La pierre est livrée par un transporteur, Monsieur Mabilat, encore un bon copain de mon père. Il est le dernier représentant d'une famille de carriers et de tailleurs de pierre de Mehun sur Yèvre. Il n'extrait plus de pierres de ses carrières de Mehun et ne pratique que peu souvent son métier de tailleur de pierres. En revanche, il a fait l'acquisition d'un camion Dodge surplus de l'armée américaine. C'est un camion avec une benne métallique et basculante. Il prend la pierre dans une carrière de la Chapelle-Saint-Ursin. Avant que n'existent les transports par camions, c'était des chevaux qui en assuraient le transport. La pierre représentait peut-être 80 % du poids total du gros œuvre d'une construction aussi était-elle extraite au plus près. Dans presque toutes les communes existaient des carrières. Mon arrière-grand-père en possédait à Preuilly, les Mabilat à Mehun. Souvent l'extraction de la pierre de ces carrières était difficile c'est pourquoi la plupart ont été abandonnées au profit de carrières peut-être plus éloignées mais plus faciles d'extraction et, avec le transport par camions, la distance n'est plus un handicap. Dans des régions comme la Sologne, au sous-sol argilo-silicieux, il n'y a pas de pierres calcaires c'est la raison pour laquelle le peu de maçonnerie de pierres qui se faisait dans cette région était réalisé avec de gros cailloux de silex appelés "tête-de-chat". Maçonner avec ce matériau demandait beaucoup de savoir-faire et se faisait

rarement en grande quantité. La maçonnerie était souvent remplacée par des murs en brique. Aujourd'hui, seules les carrières mécanisées sont encore en exploitation et ne produisent plus de pierres brutes à maçonner.

Sur ce chantier, le sable est livré par le même transporteur. Il se sert dans une sablière mécanisée elle aussi, le sable est dragué dans le Cher, trié dans un tambour et stocké selon la taille des grains : sable, gravier, cailloux dans des trémies qui se déversent directement dans les camions. Quand nous travaillons à Preuilley, le sable est prélevé directement sur la sablette en aval du pont. S'il existe un droit de péage pour les personnes qui ne sont pas de la commune et qui empruntent le chemin communal, pour les ressortissants de la commune, le sable ne coûte que le chargement et le transport. Son inconvénient, c'est qu'il n'est pas trié et pour maçonner des briques ou des parpaings, comme pour enduire, il faut le tamiser et tamiser du sable pendant des heures c'est encore plus ennuyeux que de puiser de l'eau et cela donne le mal de mer.

C'est souvent René Couvert qui vient avec ses attelages sur la sablette ou un ou deux maçons (je suis toujours de la fête) chargent les tombereaux. Les tombereaux sont ensuite transportés et déchargés sur le dépôt à côté du garage de la Bouine où le sable est stocké, soit pour la fabrication des parpaings, soit pour être repris avec la Bouine et transporté sur de petits chantiers. Quelquefois, nous chargeons directement la Bouine sur la sablette. Nous lui mettons environ un demi mètre cube sur le dos, environ 700 à 800 kilogrammes, et elle escalade gaillardement le dur raidillon du chemin pour décharger le sable sur un chantier ou bien pour le mettre en stock au dépôt. Très vite, mon père me laissera le volant de la brave camionnette pour transporter, charger et décharger le sable de la sablette au dépôt, rarement plus loin, je n'ai pas le permis. La Bouine n'a pas de benne basculante, il faut donc décharger à la pelle. Je fais ce travail, plutôt pénible, avec ardeur. J'ai l'impression d'avoir pris du galon et puis, conduire la camionnette, quel honneur. La brave Bouine est une grand-mère. De temps à autre, la boîte de vitesses donne des signes de fatigue, la palette qui se trouve en prolongement du levier dans la boîte laisse une tige de vitesse en route et c'est la panne. Une panne que j'ai vue dépannée maintes et maintes fois aussi, c'est presque avec plaisir que je me dépanne en jouant au mécanicien. Je suis fier de mes connaissances en mécanique surtout quand, par hasard, un copain en vacances passe par là.

Le ciment, la chaux sont livrés en sacs de 50 kilogrammes en papier pour le ciment, en sacs de 40 kilogrammes en toile de jute pour la chaux (seulement les premières années). Le plus souvent c'est un gros camion qui nous livre directement de l'usine à la grange. J'ai toujours participé au déchargement et je garde le souvenir "cuisant" de brûlures à l'épaule provoquées par les sacs brûlants. Quelquefois, nous nous dépannons chez un négociant.

Nous n'avons pas encore de bétonnière. Mon père aura toujours été conservateur, comme il l'avait été avec la camionnette. Il attendra encore plus de deux ans avant de se décider à en acheter une, en 1949. Elle fera une longue carrière. Quand Jean sera en retraite, il la prendra avec lui, craignant que les jeunes maçons ne la maltraitent. Ainsi, aujourd'hui, elle trône dans sa cour où elle passe une vieillesse heureuse à plus de 50 ans, faisant pour son bricoleur de patron, quelques gâchées par an.

Nous mélangeons le mortier à la main, suivant un rite que je suppose venir du fond des âges. Il est tourné et retourné, mouillé, mélangé avec une sorte de houe qu'on appelle rabot en français et bouloué en berrichon. Le mortier se fait à un ouvrier, à deux, à trois ou quatre, selon qu'il serve à

maçonner, à enduire ou serve de béton, selon aussi la quantité dont nous avons besoin, et enfin selon l'heure de la journée. Émile est souvent volontaire au poste de "goujat". Il prétend savoir manier le bouloué mieux que nous tous. À ce poste, il est tranquille, le patron ne lui fait pas de remarques sur une bosse ou un flash dans son mur. Il faut rendre à César ce qui est à César, c'est bien grâce à Émile si j'ai appris à me servir avec dextérité du bouloué, mon père et Jean ayant pris en charge de m'apprendre des gestes plus professionnels.

Quand il n'y a pas de manœuvre, le plus souvent les maçons remplissent eux-mêmes leurs auges de mortier et approchent les pierres. Quand Émile fait le service, il n'a pas rien à faire pour fournir trois maçons et un apprenti aussi, quand il le faut, je viens l'aider, j'y gagne quelquefois une cigarette.

Chaque maçon a son auge qui lui est propre et chacun doit la tenir propre et la laver tous les soirs, tout comme les brouettes. Auges et brouettes sont de fabrication "maison", c'est mon père mais surtout Jean qui construit ces outils ou ces véhicules. Comme je l'ai déjà dit, Jean est un bricoleur, faire une brouette ou une auge en bois ne lui pose aucun problème d'autant plus qu'il a à sa disposition un atelier bien équipé pour travailler le bois, il ne lui manque que des machines, ici tout se fait à la main. Ces travaux se font essentiellement l'hiver, quand il pleut, quand il neige ou qu'il gèle. Bien entendu, j'aide Jean dans la mesure de mes modestes possibilités. Justement, à propos de possibilités, je me suis spécialisé dans la fabrication de manches de marteaux et de hachettes. Plus tard, je ferai aussi quelques auges et réparerai quelques brouettes mais il faut que je sois honnête, le bricolage n'a jamais été pour moi un violon d'Ingres et ce qui m'intéressait en premier lieu, c'était d'être bien au chaud dans le petit atelier.

Je partage le plus souvent le poste de travail de mon père. Quand il n'est pas là c'est de Pierre ou d'Émile dont je me rapproche. Ils ne sont pas de grands pédagogues et me laissent me débrouiller, alors que Jean trouve toujours à redire sur mon travail et ne me laisse pas le temps de bien m'organiser. Le plus "cool" pour moi c'est bien Émile, il blague avec moi et, de temps en temps, j'ai droit à une cigarette.

J'admire mon père quand il maçonne. Les pierres ne font que passer entre ses mains, quelques coups de marteau placés à bon escient et le mur monte pour ainsi dire seul. J'arrive à le suivre quand il me laisse garnir le parement côté terrassement mais, dès que je passe au parement intérieur, avec comme seul guide le cordeau, je suis ridicule. Avec moi, tous les "maçons marient leur fille", à côté de moi, mon maître me regarde et esquisse un sourire. Il ne semble pas surpris de mon embarras, il dresse le parement d'une pierre que j'arrive qu'à arrondir, cale l'autre qui dansait sur le mur, repousse une corne d'une troisième qui dépassait de l'alignement. J'en arrive à me poser la question : "est-ce que je saurai maçonner un jour ?". Pourtant c'est tellement simple, je me dis que depuis des milliers d'années, des hommes font des murs en pierre et que des jeunes essaient, je n'ai donc pas de raison de perdre espoir. J'ai aussi ma fierté de fils de maçon. Le coup de main viendra sans que je m'en aperçoive et un jour, ma levée dépassera celle d'Émile et sera comparable à celle de mes grands maîtres, mon père et Jean.

Aujourd'hui, je me dis qu'un maçon capable de construire un mur bien droit, avec les matériaux déformés que sont les pierres, le sable, un liant tout simple comme la chaux, à l'aide de deux outils, un "testu" et une truëlle, est un artiste qui fait une création, un artiste au même titre que ceux qui, avec

des boîtes de conserve vides et de vieilles ferrailles, construisent des œuvres que seuls peuvent comprendre et apprécier quelques intellectuels en mal de modernité.

Aujourd'hui, les maçons, pour la plupart, ne savent plus maçonner d'une manière traditionnelle. C'est un peu comme s'ils avaient perdu leurs racines, ils font un tout autre métier. Il y a des coffreurs, des ferrailleurs, des monteurs, des enduiseurs, des carreleurs ... Cette mutation a commencé il y a bien longtemps avec l'apparition du ciment, du béton armé, des briques creuses, des parpaings de ciment, des éléments préfabriqués. Un maçon doit savoir faire beaucoup de travaux différents, mais ce sont des travaux simples où le coup de main et le coup d'œil qui créaient quelque chose avec presque rien, ne sont plus nécessaires. Il ne faut pas cracher dans la soupe, il y aura toujours des maçons, la plupart ne maçonneront plus mais se sont adaptés aux méthodes de travail modernes. Leur productivité est bien supérieure à celle d'antan, ils ont aussi beaucoup plus de chance que les compagnons de certains métiers du bâtiment qui ont complètement disparu ou qui sont voués à la disparition.

Histoire d'un canton

Je 30 Idesidor an IV. Le citoyen Martin ses parents a communication pour lui annoncer qu'il ne pouvant plus remplir les fonctions d'agent municipal de Preully, attendu qu'il avait son domicile à Issoudun. L'administration municipale entend le commissaire du directoire exécutif, considérant que le citoyen Martin ne faisant plus élection de domicile à Preully, il ne pouvait effectivement pas continuer sa fonction d'agent municipal de la dite commune, a arrêté que le citoyen Gauthier, adjoint, le remplacera et que le citoyen Jean Juvais sera adjoint municipal de la susdite commune.

Le commissaire du directoire exécutif prend la parole et dit que le 29 dernier, il s'étant rendu avec l'agent et l'adjoint au lieu de la ci devant église de Fung pour donner lecture au public des lois et le faire voter qui en conformité avec plusieurs articles de la loi du 28 novembre 1791 sur la police rurale, les glaniers, râteaux et grappeurs ne doivent rentrer dans les champs, près ou suivez récoltes et cueillir qu'après l'entièrement entier de la récolte. Ce que Marie Bataille, femme de Sylvain du Guillaume et Catherine d'Ault femme de Claude, toutes les deux de Fung, avaient dit, que c'était lui et l'administration municipale qui faisaient cette loi, qu'elle ne s'exécuterait pas et la citoyenne a ajouté qu'elle lapiderait ceux qui voudraient la faire exécuter.

Le dit citoyen a aussi parvenu l'administration que deux copies de ces articles avaient été affichées à deux endroits, que deux heures après elles avaient été enlevées.

27/ L'administration arrête que ce rapport soit inséré dans le procès verbal pour valoir à qui de droit.

Le 11 Phémidor an IV. L'administration municipale prend connaissance d'une lettre du 4 courant portant que le ministre de la justice générale vient de fixer l'attention de l'administration sur l'importance du choix des jurés chargés de secourir les tribunaux dans la repression des délits, que c'est avec l'indignation la plus profonde, que l'on voit par le mauvais choix de ces jurés, la société inondée d'hommes occupés de tous les crimes, mais qui restent insoumis parce que cet important ministère est trop souvent rempli par des hommes faibles, ignorants ou guidés par le motif secret de débaucher et de renverser le gouvernement républicain, on faisant de grands coupables. On recommande enfin de former une liste d'hommes probes, vertueux, ennemis de tous les partis & écartant d'autres considérations, que celle de la sûreté individuelle et publique pour remplir cette honorable fonction.

L'administration municipale entend le commissaire du directoire exécutif et prend une délibération, d'une voix unanime sont nommés les citoyens Elchoux et Quatre Deniers de Obercau, Jean L'ami et François Laffit de Quinay, Jean Dupuis père et Denis Louis de Brunay, Denis Bernard et Jean Lousseau de Fung, Cotterson et Bousière du lieu lin de Que de Lizenay, Jean Létoune et Dominique Decharrie de Berbois, Galton Laboureur et Jacques Olivier de Eheny, Vauban meunier et Dupuis de la Motte de Preully, Elauton et Fonteneau de Lencœur pour former la liste des jurés du premier trimestre et a arrêté que cette liste soit transmise au département dans le courant du mois pour satisfaire au depositaire de la lettre ci dessus analysée.

Lecture d'une lettre du 24 Idesidor portant sur les états de paiements des usages ecclésiastiques religieux et séculiers, doivent être dressés et arrêtés doubles pour chaque trimestre et mis par l'administration du département pour être remis au préfet du département le plus proche et l'autre adressée à la trésorerie générale.

Le 20 Thermidor an III Devant l'adjoint de la commune de Quinçay est comparu le citoyen Pierre Fleury habitant de Bourges, lequel a fait la déclaration qui suit: "Je témoigne que l'inséparabilité des Français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République"

Le 22 Thermidor an III L'administration municipale reçoit copie des déclarations faite par le citoyen Fleury de Quinçay en vertu de plusieurs dispositions de la loi du 7 Vendémiaire sur l'exercice de la police extérieure des cultes. Le 21 Messidor de l'an III les habitants de la commune de Quinçay ont comparu devant nous adjoint municipal de la commune de Quinçay, soussignés ont déclaré que l'enceinte du temple accordée par la Convention nationale, conformément à l'article premier par la loi du 11 Prairial an III étant le lieu qu'ils choisiraient pour l'exercice de leur culte et le citoyen Fleury présent ministre du dit culte a personnellement accepté la dite enceinte pour y exercer sa fonction et a signé avec nous et les soussignés Fleury, Maréchal adjoint, Jassonot, Duret, Veau, Guerinot f. le Pelletier

Le 27 Thermidor an III Arrêté du 8 Thermidor qui porte sur l'obligation de l'administration municipale du canton de Jussy relatif au placement des écoles primaires dans le canton. Il y aura 9 instituteurs dans le canton, un sera placé à Quinçay, celui établi à Logzénay sera transporté à Limours. Il sera resté en indemnité à l'instituteur de Chervin pour lui tenir lieu de la jouissance du non-lieu de la commune qui est aliéné. L'administration entend le commissaire du directoire exécutif, a arrêté que la délibération du département du 27 Prairial sur le même sujet sera mis à l'exécution pour ce qui concerne le choix des instituteurs et que le résultat de ce choix serait adhérent au jury de l'arrondissement, menudant les mesures ultérieures à prendre pour accomplir l'établissement des écoles primaires

Le 4 Vendémiaire an IV Plusieurs membres ont successivement fait sentir à l'administration municipale qu'il était nécessaire et urgent de s'occuper de la banne des vendanges. L'administration entend le commissaire du directoire exécutif, a arrêté que chaque agent municipal réunira dans sa commune respectueuse tous ses constables, qu'il consulterait le vœu général pour déterminer le jour où l'on commencerait la récolte du fruit des vignes de son arrondissement et qu'il ferait une affiche du résultat de cette convocation dont il lui ferait passer copie pour la mettre à même de pourvoir toutes choses qui ne résulteraient pas souscrire à la décision de la majorité

Le 25 Vendémiaire an IV L'administration entend le commissaire du directoire exécutif, considérant que les intérêts de l'agriculture et le bon ordre exigent que l'on tienne exactement la main à l'exécution de la loi précitée, que les gardes forestiers et les gardes champêtres doivent surtout par leur surveillance et leur activité prévenir les délits que les charrans peuvent commettre dans les propriétés rurales sans respect des lois, sans égard pour les tenues prohibées. et a arrêté que les extraits de la loi en question seraient remis aux agents pour les publier et en donner principalement connaissance aux dits gardes forestiers et gardes champêtres.

Le 2 Brumaire an II le commissaire du directoire exécutif a mis un placard contenant deux lettres, l'une de commissaire auprès du département, l'autre du ministre de la police générale relatives à l'exécution de la loi, portant qu'aucun signe particulier à un culte ne peut être élevé, fixé et attaché en quelques lieux que se soit, de manière à être exposés aux yeux des citoyens, si ce n'est dans l'enceinte destinée au service de ce même culte ou dans l'intérieur des maisons des particuliers, dans les ateliers ou magasins des artistes.

L'administration municipale arrête que l'on rappellerait aux agents l'exécution de la loi précitée et que s'il existait encore de ces signes, elle ferait marcher un ouvrier qui serait chargé de les enlever des communes.

Le 9 Brumaire an II le commissaire du directoire exécutif fait lecture de deux lettres, l'une du commissaire du directoire exécutif du département du Cher, l'autre du ministre de la guerre contenant des nouvelles pour que les militaires qui sont dans leurs foyers sous congés et ceux dans les congés ou permissions sont expirés, rejoignent sans délai les corps auxquels ils appartiennent. L'administration municipale arrête qu'elle recommanderait aux agents de veiller à ce que ceux dont les permissions ne sont pas encore expirées, rejoignent à l'époque de l'expiration.

Le 16 Brumaire an II. le citoyen président donne lecture du dernier numéro du Bulletin des lois. L'adjoint municipal de la commune de Fumouse met ensuite sur le bureau trois copies d'un acte par lequel le citoyen Boulain domicilié dans la commune de Preuilly a renouvelé le serment suivant: je reconnais que l'universalité des citoyens français est le souverain et je promets soumission et obéissance aux lois de la République. Et a déclaré qu'il choisissait pour l'exercice du culte catholique le temple ordinaire de la commune de Fumouse.

Le commissaire du directoire exécutif et plusieurs membres ont successivement observé que le citoyen Boulain avait déjà choisi un temple à Preuilly que la loi sur le libre exercice des cultes ne permet pas qu'un même individu ait le droit de faire chose de deux temples et d'exercer à la foi dans deux endroits différents, il fallait observer dans le visa des copies de l'acte en question, que le citoyen Boulain était déjà possesseur d'un temple. Après discussion l'administration vise les deux pièces et fait l'observation ci-dessus.

On passe à la lecture d'un avis du département aux fonctionnaires ecclésiastiques qui est en conformité à la loi du 5^{ème} jour complémentaire de l'an II, qui doivent recevoir le quart en numéraire effectif du arriéré du dernier semestre de l'an II. L'administration a distribué des exemplaires de cet avis, pour lui faire recevoir toute la publicité possible et pour se conformer à l'invitation du Conseil départemental, arrête qu'elle fournira un état qui comprendrait la totalité du dernier semestre de l'an II.

L'administration municipale entend le commissaire du pouvoir exécutif, considérant qu'en vertu de la loi du 30 décembre, tout contribuable a le droit de se pourvoir en réduction lorsque l'impôt excède au dessus du quart de son revenu, que nomination de trois commissaires doit être faite pour vérifier la demande, a nommé les citoyens Lhuissier Dèc-puis, Gauthier de Senay et Jean Liégeois de Berbois pour donner chacun deux avis séparément et par écrit, sur l'objet de la réclamation en question et rapporter procès-verbal de leur vérification, laquelle devra porter sur tous les biens du contribuable dans la commune.

Le 7^e trimestre au 2^e L'administration municipale a vu le commissaire du directeur exécutif, considérant que tout ce qui a trait au bon ordre et à la sécurité des personnes et des propriétés, doit être pris dans la plus grande considération a arrêté, que chaque agent dans sa commune respectueuse mettra son visa sur les passeports dont son paysans les voyageurs et qui il feront arrêter toutes ceux qui n'en serait pas munis.

Le commissaire du pouvoir exécutif a ensuite fait grande lecture d'un réquisitoire du 7 du mois courant dont la teneur suit, d'après l'arrêté du 12^e trimestre dernier par l'administration centrale du département du Ober sur l'exposé du commissaire du pouvoir exécutif pris du dit département je demande 1^o que vous cherchiez dans la décade à dater de ce jour, un état des individus qui se sont emparés de parties de terrain communales non partagés, en désignant si ces particuliers étaient domiciliés au rous dans

24
dans les communes avant l'usurpation, s'ils y habitent actuellement et si il sont compris dans les rôles des contributions foncières et somptuaires.

2^o que vous rendiez compte dans la même décade au département de la quantité de chèvres qui existent dans votre canton.

3^o que vous nommiez sur le champ des gardes champêtres dans les communes où il n'y en a pas et que vous informiez le département si ceux qui sont en exercice remplissent leurs devoirs.

4^o que vous fassiez venir un garde champêtre à votre première séance pour lui enjoindre de veiller à l'exécution du dit arrêté, qui leurs prescrite de faire leur devoir particulièrement contre les propriétaires de chèvres qu'ils trouveront en dégâts et plus près de seoir fields des haies et lucirons sans être tenues à la corde.

5^o que vous remettiez en même temps copies de l'article 5 de cet arrêté à ces gardes pour qu'ils puissent prétendre cause d'ignorance.

6^o je requiers enfin que vous fassiez rendre compte à la fin de chaque mois par les gardes champêtres des délits qu'ils auront décelés, des noms des délinquants, des délits constatés et des jugements qui s'en sont suivis.

Vous remettiez le tout par écrit que vous enverrez de suite à l'échec du département.

L'assemblée a aussitôt ouvert la discussion sur les six chefs de réponse. Sur le premier, note a été faite de tous les renseignements qu'ont donné les agents et adjoints municipaux présents à la séance pour désigner au département tous ceux qui ont usurpé des communaux ou anticipé sur les chemins publics.

Sur le second, chaque agent a été chargé de former dans sa commune respectueuse un état de la quantité

Sur le troisième, l'administration a promu à la place de gardes champêtres les citoyens Lohillot et Quévin, le premier pour l'héry, le second pour Juvilly, elle a ensuite arrêté qu'on leur écrirait pour savoir si ils veulent accepter la place en question, attendu que dans le cas affirmatif, ils doivent avant d'entrer en fonction, prêter devant la justice de paix le serment exigé par la loi. Sur le même chef de réquisition, il a en outre décidé que l'on en fermerait le département si tous les gardes-champêtres remplissent bien leurs missions.

Sur le quatrième, il a été arrêté que l'on fait venir à la premières séances ces gardes champêtres pour les enjoindre de veiller à l'exécution de l'arrêté du département du 12 du mois dernier, particulièrement de faire bien contre les propriétaires de chèvres qu'ils trouveront en dégâts et plus prêt de sui pieds des haies et buissons, ou sans être tenus à la corde.

Sur le cinquième, il a été arrêté que l'on remettrait copie de l'article 5 de l'arrêté précité aux gardes champêtres, pour qu'ils puissent prévenir cause d'ignorance.

Sur le sixième, il a été arrêté qu'à la fin de chaque mois, les gardes champêtres rendraient compte des délits qu'ils auront découverts, des noms des délinquants, des diligences qu'ils auront faites et des jugements qui s'en seront suivis, pour le tout être recueilli par écrit et transmis de suite à l'adresse du département.

Le 8 Juin an II. Un membre a obtenu la parole et a dit: Citoyens, à Toennes, le crime atroce qui a été commis à la clôture de la foire d'Orval est sans doute encore présent à votre pensée. Vous n'avez pas oublié que des vagabonds ont pillé dans divers endroits et exercé des cruautés de toutes espèces malgré toute la surveillance du département, ces malfaiteurs ne sont peut être pas loin de vous, ils peuvent avoir conçu le dessein de renouveler leurs attentats à l'époque des meses de minuit que diront prochainement les ministres du culte catholique. Je pense donc que la sûreté des personnes et des propriétés de notre canton vous commande d'instituer les ministres qui se trouvent dans les communes de votre ressort, à ne point dire de meses de minuit.

L'administration municipale entend le commissaire du directoire exécutif, considérant que les mesures de sûreté que propose l'agent est dictée par la prudence, que s'il importe de tenir fortement la main à l'exécution de la loi qui ordonne le libre exercice des cultes, il importe pas moins d'assurer à tous les moyens qui peuvent maintenir l'ordre et préserver les personnes et les propriétés hors d'atteinte des assassins et des pillards, a arrêté à l'unanimité que l'invitation serait faite aux ministres du culte catholiques qui sont dans son arrondissement de ne pas dire cette année de meses de minuit.

Le 13 Juin an II. Un courrier du département dont l'objet est de faire donner par chaque administration municipale, un certificat portant que les lois qui défendent tout appel ou autre convocation publique pour l'exercice d'un culte, sont fidèlement exécutées dans toutes les communes et qu'il n'existe aucun signe extérieur religieux, ou bien portant dénigration des communes, qui par des sonneries ou des signes extérieurs, sont en contradiction avec les lois en question.

L'administration municipale entend le commissaire du pouvoir exécutif et satisfait sur le champ à l'objet de cet arrêté en répondant et attestant que dans toutes les communes du ressort, les lois qui défendent toute sonnerie ou autre convocation publique sont fidèlement exécutées et qu'il existe encore

Le 27 Novembre on s'est lecture d'une lettre du ministre de l'intérieur du 8 du mois courant portant des observations relatives au mode de formation des tableaux d'inscription de citoyens ayant droit de voter dans les assemblées primaires.

L'administration entend le commissaire du pouvoir exécutif. Sur le requisition du commissaire pour l'élection on a arrêté que conformément à l'article 2 de la Constitution relatif à l'état politique des citoyens, elle ouvrira un registre unique pour inscrire les citoyens français âgés de 21 ans accomplis et faisant une contribution directe foncière et professionnelle. Elle a en outre arrêté que chaque agent domicilié dans sa commune respectivement en tableau des citoyens qui ont droit de voter aux assemblées primaires pour être portés de fournir une liste générale. Sur un autre requisition du commissaire départementale, l'administration a arrêté que chaque agent fournissant un état des citoyens assujettis au droit de potence et ceux qui n'en sont pas portés.

2^{ème} Qu'elle remette aux percepteurs un journal pour constater leurs recettes. L'attention de l'assemblée s'est ensuite fixée sur une lettre du ministre des finances du 28 Financière dernier portant, que dans le cas que les commissaires nommés pour vérifier les demandes de réduction sur les contributions foncières de l'an 10, ceux-ci exigeraient un salaire qui doit être à la charge du demandeur s'il succombe dans sa demande et à celle de la commission, si la demande est fondée, attendu que la surtaxe est l'effet d'un vice dans la répartition qui est toujours l'ouvrage de la commune.

Sur l'observation de quelques membres de l'administration a arrêté qu'elle prendrait le dépôt de la débauche qu'elle a fait afficher la vente de la débauche qui se trouve encore dans le magasin aîné de Lury, que nul acheteur ne s'est présentée, qu'il est tant d'arriver à des droits ultérieurs pour ne pas perdre une partie du produit que la débauche doit durer.

On a lu une pétition du citoyen Grouet d'Issoudun exposant qu'il est propriétaire dans la commune de Fayonay de 3 quartiers de prés d'après la section D de 1792, ne donnant qu'un produit annuel de 22 livres 10 sous, qu'il est imposé pour les trois quartiers de prés à 8 livres 4 sous, que cependant aux termes de la loi du 8 Messidor dernier, chaque contribuable ne doit payer que le 1/4 au plus de son revenu net, il termine par demander nomination de 3 commissaires en vertu de la sus-dite loi pour vérifier l'objet de sa demande et lui faire rendre justice.

L'administration entend le commissaire du pouvoir exécutif, comme en confirmation de l'article 14 de la loi du 8 Messidor dernier Blaise Blémont de la frange neuve, autorise Brunet et Jean-Soupir de Comignas pour vérifier séparément et par écrit la demande de réduction du citoyen Grouet p^{re}. On a lu une pétition du citoyen Jean-Baptiste Grouet père, propriétaire et domicilié dans la commune de Lury par laquelle il représente qu'il est imposé à l'article 2 de la loi de la contribution foncière de la commune de Lury à la somme de 744 livres, que cette somme est hors de toute proportion avec son revenu net dans la commune de Lury qui ne s'élevé d'après le relevé qu'à la somme de 1761 livres 18 sous, que cependant en vertu de l'article 14 de la loi du 8 Messidor au 1/4 sur l'assiette et le recouvrement de la contribution foncière, les contribuables ne doivent pas être taxés au dessus du 1/4 de leur revenu net. Qu'étant pour lui du plus grand intérêt de pouvoir, il a un devoir s'adresser à l'administration municipale pour la prier de nommer 3 commissaires à la vérification

L'administration entend le commissaire du pouvoir exécutif, a arrêté les citoyens Bernard Aubergiste, Jacques Leconte et Jean Bou-pour domiciliés dans la dite commune de Jumi, qui vérifieront comme commissaires la demande du citoyen Grouet père, qui donneront chacun leurs avis séparément par écrit et rapporteront le procès-verbal de leur vérification, laquelle devra porter sur tous les biens du contribuable dans la commune.

On a lu une autre pétition du citoyen Grouet père exposant qu'il est imposé à l'article 70 de la matrice de rôle de la contribution foncière de Jazouay à la somme de 57 livres, 15 sous, 5 deniers que cette somme n'est pas proportionnée au revenu net qu'il a dans la matrice et qui ne s'élève qu'à la somme de 128 livres 5 sous, 5 deniers, que l'article 14 de la loi du 8 décembre expose que les contribuables qui se trouvent taxés au dessus du quart de leurs revenus, pourront se pourvoir à l'administration municipale du canton qui nommera 3 commissaires pour vérifier la demande, qu'il ne demande mission de ces 3 commissaires que pour vérifier la demande et lui servir de valoir à qui de droit.

L'administration municipale entend le commissaire du directoire exécutif, comme les citoyens Solaise Element de Quango-neuve, Antoine Druet et Jean Soupiet de Boncignin pour vérifier séparément et par écrit la demande en réduction. En opposition on a puis communication d'une troisième pétition du citoyen Grouet père portant que sur le rôle de la contribution foncière de Jemaise, il est imposé à la somme de 14 livres, 5 sous, que cette somme est trop forte en raison du revenu imposable qu'il a dans la commune de Jemaise, qu'il demande que suivant l'article 14 de la loi du 8 décembre dernier, nomination soit faite de 3 commissaires qui vérifieront sa demande et donneront leurs avis.

L'administration municipale entend le commissaire du pouvoir exécutif, a arrêté que les citoyens Etienne Quette, Philippe Soupiet et Pierre Felion domiciliés dans l'arrondissement de la sus-dite commune de Jemaise, se transporteront comme commissaires sur les propriétés du citoyen Grouet père et qu'ils rapporteront séparément procès-verbal de leur vérification pour être ensuite statué et après seraient recevables.

On a entendu lecture d'une quatrième pétition du citoyen Grouet père par laquelle il expose qu'il est imposé à l'article 17 de la matrice de rôle de la contribution foncière de Verbois à la somme de 484 livres, 16 sous, 15 deniers, que cette somme est hors de proportions avec son revenu dans la dite commune, qui d'après le relevé de section ne s'élève qu'à la somme de 98 livres, 17 sous, 5 deniers, qu'il est pour lui de la plus haute importance que cette rente ne se perpétue point, il demande conformément à l'article 14 de la loi du 8 décembre, qu'elle soit du quart, que les trois commissaires qui vérifieront sa demande, dressent un procès-verbal pour lui servir ce qui de droit.

L'administration municipale entend le commissaire du pouvoir exécutif, comme les citoyens Jean Péténorie, Dominique Dardou et René Binquette domiciliés dans la sus-dite commune de Verbois pour vérifier comme commissaires la demande de réduction du citoyen Grouet père et rapporter le procès-verbal de leur vérification

On a lu une autre pétition du citoyen Michel Thomé du Bateau, domicilié dans la commune de Preuilly canton de Jency exposant qu'il est imposé à l'article 60 de la matrice de rôle de la contribution foncière de Preuilly à la somme de 976 livres, 4 sous, 4 deniers, que cette somme est plus forte que son revenu net dans la sus-dite commune de Preuilly, qui ne s'élève d'après les relevés de section au à la somme de 723 livres, 6 sous, 6 deniers, que cette imposition est tout à fait contraire aux dispositions de la loi du 8 décembre 1813 qui porte que les contribuables ne seront pas taxés au dessus du quart de leurs revenus, qu'étant pour lui de plus grand intérêt, que cette situation ne subsiste pas plus longtemps, il demande qu'au terme de la loi précitée, 3 commissaires élus rapportent le procès-verbal et leurs vérifications.

L'administration municipale entend le commissaire de pouvoir exécutif, comme les citoyens Louis Pelletier, Sébastien Dépres et François Lophu commissaire à la vérification de la demande en réduction ci-dessus mentionnée.

Une autre pétition du citoyen Michel Thomé du Bateau a occupé l'assemblée, par cette pétition le citoyen Thomé expose qu'il est imposé à l'article 2 de la matrice du rôle des contributions foncières de Preuilly à la somme de 1049 livres, 12 sous, que cette imposition exorbitante ne peut avoir pour base son revenu net dans la dite commune de Preuilly, qui d'après le relevé de section, ne s'élève qu'à la somme de 1407 livres, 7 sous, 3 deniers. Qu'en vertu de l'article 14 de la loi du 8 décembre 1813 qui porte que les contribuables ne sont pas taxés au dessus du quart de leur revenu, qu'il demande en conséquence que nomination soit faite de 3 commissaires pour vérifier sa demande en réduction et de déposer le procès-verbal.

L'administration entend le commissaire de pouvoir exécutif, comme les citoyens Louis Pelletier Sébastien Dépres et François Lophu pour vérifier comme commissaire la demande en réduction du citoyen Michel Thomé et donner par écrit séparément leurs avis.

Lection est faite d'une pétition du citoyen François Joseph Bonavent D'Hourst exposant qu'il possède dans la commune de Preuilly un morceau de mauvais bois qui aurait été évalué sur la matrice de la contribution foncière de la commune de Preuilly à la somme de 17 livres, 2 sous, 9 deniers, qu'il demande conformément à la loi du 8 décembre au quart nomination de trois commissaires pour vérifier sa demande de réduire sa contribution au quart des revenus net que peut donner le héritage dont il parle et ordonne la restitution de ce qu'il aura payé de surplus.

L'administration municipale entend le commissaire de pouvoir exécutif, comme les citoyens Dépres, Estenois et Gauthier pour vérifier comme commissaire l'objet de la réclamation du dit citoyen Bonavent D'Hourst et rapporter chacun le procès-verbal de vérification, en conformité de l'article 14 de la loi du 8 décembre.

Le 1^{er} Réunion au 1^{er} On passe à la lecture de deux lettres l'une de l'administration départementale du Obier, l'autre du directoire exécutif du bureau de Viczyon, toutes deux relatives à l'arrêté du directoire exécutif du 6 nivose dernier qui établit un modèle pour faciliter les correspondances entre les ministres et les autorités constituées et les fonctionnaires publics, qui ne sont pas desservis directement par la poste, entre autre disposition, que chaque administration municipale, qui se trouve placée ou dont font partie des membres résident dans une commune ou il n'existe point de bureau de ~~bureau~~ de poste, sera tenue de nommer un courrier qui sera spécialement chargé de se rendre tous les tridies, sesquidies et décadies au bureau de poste le plus voisin, tant pour y porter les dépêches de l'administration municipale, du commissaire du directoire exécutif près de cette administration, du juge de paix et accenseurs de l'arrondissement du canton, qu'il sera tenu d'aller prendre chez eux, que pour en retirer les dépêches qui lui sont

L'article 2 porte que les appointements de ce courrier ne pourront s'élever à plus de 300 francs par année et qu'ils seront supportés par les communes du canton conformément à l'article 3 de la loi du 9 décembre an II.

L'administration municipale entend le commissaire du pouvoir exécutif, considérant que cet arrêté dont l'objet est de parfaitement assurer la transmission de la correspondance, mérité la plus prompte exécution, arrête qu'elle sera formée sur la personne qui sera le plus à portée de bien remplir la place de commis de quartier.

Le commissaire du pouvoir exécutif a vu le champ offert à l'administration son département pour pourvoir à l'offre de la dépêche de l'administration et retirer celles qui lui sont adressées. L'administration a reçu avec empressement l'offre du dit commissaire moyennant le solde de 300 livres, rétribution accordée par la loi.

On a pris communication de 2 lettres du 20 diuise an II, l'une du département du Cher, l'autre du ministre de l'intérieur, toutes deux relatives aux inconvénients qui résultent de la manière qui existe dans la rédaction des comptes des gardes magasins nationaux. L'administration entend le commissaire du pouvoir exécutif, arrête que l'on donnerait connaissance aux gardes magasins de la teneur de ces deux lettres qui indiquent le mode que l'on doit suivre pour perfectionner les comptes en question.

Une lettre du président du directoire du département du Cher aux administrations municipales a été en suite de sujet de la délibération, cette circulaire a pour but principal de fixer à l'avance les regards des agents sur les véritables indications pour que la distribution des secours soit faite avec justice, économie et célérité. L'administration entend le commissaire du pouvoir exécutif, il arrête que cette circulaire sur ce sujet serait adressée aux agents du canton.

On prend communication de la pétition du ci devant Philippe Abacandia par laquelle il se pourvoit en réduction d'impôts sur l'ensemble des trois pièces verbales dressés par les commissaires nommés pour faire l'expertise.

L'administration municipale entend le commissaire du pouvoir exécutif, sur l'article 14 de la loi du 9 décembre an II le résumé des opérations des commissaires, le résultat du relevé des sections a estimé qu'on venait de l'article présente, l'exposant ne devant être imposé qu'à la somme que donne le cinquième de son revenu net elle arrête en outre que cet avis serait adressé au département avec toutes les pièces probantes qui sont annexées à la pétition.

Lecture est faite de cinq pétitions du commissaire Salles, par lesquelles il demande au nom du commissaire pour vérifier ces propriétés dont Oheuf, Sully, Brumay, Le Bois, et Preuilly et obtenir une réduction.

Le 2 Janvier an II. L'administration municipale du canton de Sully renvoie au lieu ordinaire de ses 23^e séances, fait lecture d'une loi du 24 diuise an II relative au serment qui sera prêté tous les ans le jour correspondant au 21 janvier conformément à l'article premier de cette loi. Chaque membre de l'administration a aussitôt prêté le serment suivant: je jure haine à la royauté et à l'anarchie, je jure attachement et fidélité à la République et à la constitution de l'an III.

On passe à la lecture d'une instruction du ministre de l'intérieur relative aux remèdes qu'il faut administrer aux vengés. L'administration entend le commissaire du pouvoir exécutif, arrête que des exemplaires de cette instruction serait transmis à tous les agents des communes de l'arrondissement pour leur faire recevoir la publicité convenable.

Le 29 Pluiose an II Le commissaire du pouvoir exécutif fait observer à l'administration municipale que dans la commune de Olbecan les registres continer à constater l'état civil des citoyens avaient été signés par un particulier qui n'avait aucun droit. délégués aux officiers publics, qu'il est essentiel de réprimé cet abus et d'écrire une circulaire à tous les agents du ressort pour leur recommander de veiller à ce que les registres en question ne soient signés que par les officiers publics et les parties intéressés le sachant. L'administration, convaincue qu'il est du plus haut intérêt que l'état civil des citoyens soit bien constaté, a fait droit aux observations du commissaire du pouvoir exécutif.

Le 8 Ventose an II Un membre obtient la parole et prie l'assemblée qu'il venait d'être commis en assassinat au Bois de né, qu'il croit nécessaire d'en instruire l'administration du département en la priant d'envoyer un moyen de sûreté et de prêter à Ferry une gendarmerie. L'administration municipale entend le commissaire du pouvoir exécutif, arrête qu'elle écrira sur le champ au département pour lui faire part de cet assassinat, le priant d'accorder une gendarmerie à Ferry, de prendre tous les moyens qui peuvent concourir à mettre la sûreté du personnel. Il est également arrêté que l'on écrira à l'administration municipale de Bessy pour l'inviter à prendre de son côté des moyens de sûreté.

On prend connaissance d'une circulaire du 6 du même mois, par laquelle le département rappelle que tous ceux qui négligeront de se faire inscrire avant le premier Germinal prochain, au registre civique et au rôle de la garde nationale, perdront le droit de vote aux assemblées primaires de l'an III, ne pourront pas jouir des droits attachés à la qualité de citoyen français.

L'administration municipale entend le commissaire du pouvoir exécutif, donne à tous les agents du ressort du canton des exemplaires de cette circulaire pour les faire recevoir toute la publicité possible et engager tous les citoyens à venir, dans le temps prescrit, se faire inscrire au registre civique du canton qui a été ouvert le 1^o Ventose.

Le commissaire du pouvoir exécutif entend et passe à la lecture d'un arrêté de l'administration du département du 22 Pluiose an II portant en substance que les incendies multipliés qui arrivent par suite du mauvais état des foyers et cheminées, ou annoncent la négligence des municipalités à faire exécuter les lois qui prescrivent des précautions contre les dangers qui menacent la sécurité publique que chaque administration municipale doit veiller à ce qu'il soit procédé sur le champ par les agents ou adjoints à la mairie, dans leurs communes respectives des foyers et cheminées qui n'auraient pas été visités depuis 6 mois et à ce que ces visites soient renouvelées de six mois en six mois et au Vendémiaire et Germinal de chaque année.

Par l'article 5 de l'arrêté précité, il est en outre enjoint aux gardes forestiers et aux gardes champêtres de veiller à ce que conformément à l'article 10 de la loi du 6 octobre 1791, il ne soit allumé aucun feu près des maisons, foyers, bois et lieux clos et en cas de délit d'en donner des procès-verbaux qu'ils remettent à l'administration du canton pour poursuivre les contrevenant devant le tribunal de police correctionnel.

Par l'article 8 chaque administration municipale est tenue de son côté de suivre l'exécution de l'article 10 de la loi du 6 octobre 1791, qui porte que les gardes champêtres doivent avoir au bras une plaque de métal ou d'ivoire ou sont écrit ses mots "la loi", le nom de la municipalité et celui du garde.

L'administration municipale entend le commissaire du pouvoir exécutif, donne aux agents des exemplaires de cet arrêté pour le publier et l'afficher, et arrête qu'on lui écrira une circulaire pour leur faire sentir combien il

ENTREPRISES PREUILLOISES



SARL Bébon : Vente-Réparation-Matériel Agricole-Motoculture de Plaisance - 10 route de Boisgisson

G.S.M. : Carrière de sable - Les Champs Rouges

SOPRECO Chappe : Travaux maçonnerie (Chappe liquide) - 8 place de l'Eglise **BUGEON** : Travaux maçonnerie (Ravalement) 8 place de l'église

Sarl Fébrissy Da Silva : Travaux maçonnerie (Ravalement) - 2 bis rue de la République

HERVIER : Peinture/Menuiserie intérieur - Chemin des Vignes

PHOTOVOLTAÏQUE Avenir (Laclémence Pascal) : installation panneaux solaires-électricité-Micro éolien-Plomberie - 3 le Moulin

VERMEIL Patrick : Carrelage-revêtement de sols - 3 la Fontaine

EURL ARTINO RENO (Bailly Philippe) : Rénovation menuiserie bâtiment - 17 la Fontaine

LOUDYI Mehdi : Entreprise de couverture - 13 route de Jacques au Bois

DELAPORTE Stéphane : Bureau d'étude et de contrôle - 30 rte de Jacques au Bois

LE PROFESSIONNEL DE LA POSE (Brunet Thierry) : Menuiseries extérieures - 4 le bourg

AGUILAR Jean et Nadine : Boulangerie Pâtisserie - 1 rue de la République

DION Cécile : Commerce de détail Alimentaire - 16 la Fontaine

Le 6^{ème} SENS : Commerce de gros de boisson - 09 route de Boisgisson

Vignerons AOC Reully

BEURDIN Henri et Fils - Preully

SORBE Jean-Michel - Preully

LES BERRYCURRIENS - Brinay



SORBE Guillaume - Preully

TATIN - Brinay
BORGnat - Cerbois

Calendrier Preuillois 2011

Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin	
S	1	Ma	1	Ma	1	V	1	D	1	Me	1
D	2	Me	2	Me	2	S	2	L	2	J	2
L	3	J	3	J	3	D	3	Ma	3	V	3
Ma	4	V	4	V	4	L	4	Me	4	S	4
Me	5	S	5	S	5	Ma	5	J	5	D	5
J	6	D	6	D	6	Me	6	V	6	L	6
V	7	L	7	L	7	J	7	S	7	Ma	7
S	8	Ma	8	Ma	8	V	8	D	8	Me	8
D	9	Me	9	Me	9	S	9	L	9	J	9
L	10	J	10	J	10	D	10	Ma	10	V	10
Ma	11	V	11	V	11	L	11	Me	11	S	11
Me	12	S	12	S	12	Ma	12	J	12	D	12
J	13	D	13	D	13	Me	13	V	13	L	13
V	14	L	14	L	14	J	14	S	14	Ma	14
S	15	Ma	15	Ma	15	V	15	D	15	Me	15
D	16	Me	16	Me	16	S	16	L	16	J	16
L	17	J	17	J	17	D	17	Ma	17	V	17
Ma	18	V	18	V	18	L	18	Me	18	S	18
Me	19	S	19	S	19	Ma	19	J	19	D	19
J	20	D	20	D	20	Me	20	V	20	L	20
V	21	L	21	L	21	J	21	S	21	Ma	21
S	22	Ma	22	Ma	22	V	22	D	22	Me	22
D	23	Me	23	Me	23	S	23	L	23	J	23
L	24	J	24	J	24	D	24	Ma	24	V	24
Ma	25	V	25	V	25	L	25	Me	25	S	25
Me	26	S	26	S	26	Ma	26	J	26	D	26
J	27	D	27	D	27	Me	27	V	27	L	27
V	28	L	28	L	28	J	28	S	28	Ma	28
S	29			Ma	29	V	29	D	29	Me	29
D	30		Création Biskeo	Me	30	S	30	L	30	J	30
L	31		http://www.biskeo.com/	J	31			Ma	31		